

LES MARQUES DE PROVENANCE  
DES INCUNABLES CONSERVÉS  
À LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE :  
ESSAI DE SYNTHÈSE (1)

par

RENAUD ADAM

Réserve précieuse

Bibliothèque royale de Belgique

Lorsque le propriétaire d'un incunable personnalise son li-  
bre par différents moyens – ex-libris, reliure, notes de lecture,  
luminures... –, il fait de cet objet un exemplaire unique.  
Étude de ces marques a trop longtemps été négligée par les  
chercheurs. Heureusement, de nos jours, des projets visant à  
repérer méthodiquement fleurissent un peu partout. La  
Bibliothèque royale de Belgique s'inscrit d'ailleurs dans cette  
dynamique. En effet, au début de l'année 2002, la section  
Réserve précieuse et histoire du livre a entrepris un vaste  
objet de catalogage rétrospectif de ses 3200 incunables, baptisé  
*Hic liber pertinet... Catalogue des provenances des incunables  
conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*. Les livres  
systématiquement été examinés en vue de leur encodage.  
Le résultat est directement consultable sur le site Internet de  
la Bibliothèque dans son catalogue connecté ([http://  
www.kbr.be](http://www.kbr.be)) ainsi que dans son catalogue informatisé. Le

(1) C'est pour nous un vif plaisir de remercier ici Xavier Hermand,  
professeur aux Facultés universitaires de Namur, pour ses remarques ainsi  
qu'à Claude Sorgeloos et Céline Van Hoorbeek, attachés scientifiques à la  
Bibliothèque royale de Belgique, pour leurs précieux conseils et la relecture  
de cet article.

Lorsque nous citons un incunable, nous renvoyons au catalogue de  
René-Louis Polain (*Catalogue des livres imprimés au quinzième siècle des  
Bibliothèques de Belgique*, 4 t. & suppl., Bruxelles, 1932 & 1978 = Polain)  
ou au nôtre (*Incunabula in the Royal Library of Belgium : a census* (sous  
la direction de Renaud Adam) = Adam).

catalogue sur papier est actuellement en cours d'élaboration (2).

Nous nous proposons de synthétiser dans les pages qui suivent les renseignements que nous avons pu retirer de cette entreprise. Le but premier de notre démarche est de retracer le parcours des incunables conservées dans les collections de la Bibliothèque royale de Belgique. En outre, nous estimons qu'il est nécessaire de s'intéresser au préalable aux pratiques liées à ces premiers imprimés. En effet, du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours, l'intérêt porté aux incunables s'est profondément modifié. Si, pendant longtemps, ces ouvrages ont été consultés pour leur contenu, une césure apparaît aux alentours du XVII<sup>e</sup> siècle quand des amateurs ont commencé à collecter des incunables comme premiers témoignages de l'apparition de l'art typographique. Nous reviendrons également sur l'apport de la recension des mentions de possession dans l'étude des bibliothèques de l'époque moderne, ainsi que sur la circulation des premiers imprimés.

### 1. Les usages du livre

#### imprimé dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du XV<sup>e</sup> et au début du XVI<sup>e</sup> siècle

Le répertoire méthodique des marques de propriété d'incunables conservées à la Bibliothèque royale de Belgique rend enfin possible une esquisse des usages de l'imprimé dans les Pays-Bas méridionaux à la fin du Moyen Âge. S'il est venu de garder une certaine prudence quant à la représentativité des chiffres que nous avançons, la Bibliothèque royale de Belgique, par sa taille et la stabilité de ses collections, peut néanmoins être considérée comme caractéristique de la circulation des premiers imprimés dans les Pays-Bas du Sud. En effet, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la Bibliothèque de Bruges — l'ancêtre de l'actuelle Bibliothèque royale de Belgique — a vu converger vers elle un grand nombre d'im-

ncunables provenant des couvents supprimés à la suite de la politique menée successivement par Marie-Thérèse d'Autriche et par son fils Joseph II. Les institutions religieuses qui ont survécu à ces réformes n'ont pas résisté à la tourmente révolutionnaire. Leur patrimoine livresque est venu enrichir les rayons des principales bibliothèques de chacun des neuf départements. La Bibliothèque royale de Belgique, pour sa part, a hérité des collections des institutions ecclésiastiques situées dans le Brabant. De plus, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, elle a continué d'acquérir des incunables par le biais des ventes publiques de livres de bibliophiles. Certains de ces amateurs ont d'ailleurs rassemblé leur propre collection grâce aux ventes consécutives aux suppressions des couvents au XVIII<sup>e</sup> siècle (3). En définitive, nonobstant la représentativité des collections de la Bibliothèque royale de Belgique, nous sommes conscients de l'incomplétude de nos données. Des résultats plus probants seraient notamment obtenus grâce à l'examen des incunables conservés dans les différents dépôts de livres belges. Les pourcentages exprimés ici devront donc être interprétés en terme de tendance plutôt que de valeur absolue.

On doit à Annie Charon d'avoir entrepris une étude des usages du livre imprimé pour l'espace géographique français du XV<sup>e</sup> siècle (4). Son corpus a été réuni sur la base des catalogues d'incunables des bibliothèques publiques dans lesquels les mentions d'appartenance ont été mentionnées. Les résultats obtenus ont été comparés avec ceux que Carla Bozzolo, Ezio Ornato et Dominique Coq ont établi quant à la production imprimée de livre avant la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Ces travaux ont démontré que le nombre et la répartition des exemplaires conservés constituent de précieux témoins de la

(3) L'historique des collections de la Bibliothèque royale de Belgique a été analysée plus amplement dans les chapitres qui suivent.

(4) A. CHARON, « Usages du livre en France au XV<sup>e</sup> siècle », in *Pratiques de la culture écrite au XV<sup>e</sup> siècle. Actes du Colloque international du CNRS, 16-18 mai 1992, organisé en l'honneur de Gilbert Ouy par l'unité de recherche « Culture écrite du Moyen Âge tardif »*, éd. M. ORNATO, N. PONS, Mainz-la-Neuve, 1995, p. 459-472 (*Fédération Internationale des Instituts de Médiévales*, Textes et Etudes du Moyen Âge, 2). L'étude du présent chapitre est largement tributaire de la contribution d'Annie Charon.

(2) Pour une présentation plus développée de ce projet, voir : R. ADAM, « Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique : provenances et reliures incunables », in *Nouvelles du livre ancien*, n° 110, automne 2002, pp. 5-15.

production et de la circulation des incunables aux débuts des Temps modernes (5). Au terme de son enquête, Annie Charon conclut que, à l'aube de la Renaissance, les pratiques et les habitudes liées au livre sont « d'une étonnante stabilité » et que le marché est dominé par la production « nationale » et par des publications religieuses (6).

Afin de réunir un corpus aussi représentatif que possible nous avons utilisé une grille de lecture identique à celle proposée par Annie Charon. Nous avons ainsi retenu les exemplaires qui portent des mentions datées d'avant 1520 dans les Pays-Bas méridionaux (7). Nous y avons ajouté les incunables dont la chronologie des possesseurs ou de la reliure s'insèrent dans le cadre temporel retenu (8).

Qu'en est-il de l'origine des livres imprimés qui circulent dans les Pays-Bas méridionaux au tournant du XV<sup>e</sup> siècle ? Le graphique 1 en donne la répartition géographique :

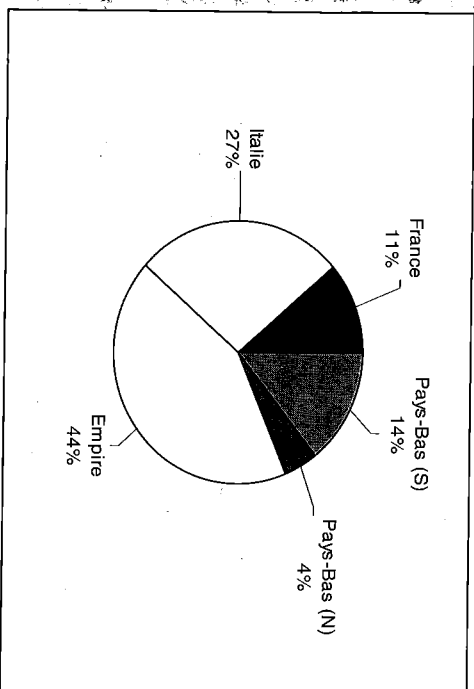
(5) C. Bozzolo, D. Coq, E. Ornato, « La production du livre en quelques pays d'Europe occidentale aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles », in *Scriptura civilia*, t. 8, 1984, p. 129-159; D. Coq, E. Ornato, « La production et le marché des incunables. Le cas des livres juridiques », in *Le Livre de l'Europe de la Renaissance. Actes du XXVIII<sup>e</sup> Colloque international d'Etudes humanistes de Tours*, sous la dir. de P. AQUILON, H.-J. MARTIN avec le coll. de F. DURUGNERET DESROUSILLLES, Paris, 1988, pp. 305-322.

(6) A. CHARON, « Usages du livre... », p. 472.

(7) Selon Albert Labarre, la période du livre-incunable se prolonge jusque les années 1510-1520 (A. CHARON, « Usages du livre... », p. 46) note 6; A. LABARRE, « Les incunables : la présentation du livre », in *Histoire de l'édition française*, sous la dir. de H.-J. MARTIN, R. CHARTEER, Paris, 1982, pp. 194-215).

(8) Sur les 3200 incunables de la Bibliothèque royale de Belgique, seuls 70 exemplaires répondent à nos critères de sélection, soit 2,18%, contre 1,94% d'après les recherches d'Annie Charon.

GRAPHIQUE 1  
Origine des incunables circulant dans les P.-B. méridionaux



La production « belge » ne semble donc pas satisfaire complètement la demande (14%). La réponse à cette carence est assurée par d'autres pays. L'espace germanophone, représenté principalement par Strasbourg (16%), Cologne (10%) et Nuremberg (8,5%), occupe une place prédominante (44%). La péninsule italienne, au sein de laquelle Venise joue un rôle de premier plan (21,5%), se positionne en second rang (27%). Lyon et Paris, à eux deux, une petite part du marché (14%). Les productions néerlandaises, quant à elles, sont minoritaires (4%). Ces tendances illustrent la prépondérance de l'imprimerie et des ateliers typographiques allemands, régions où l'imprimerie est apparue très tôt. Ces proportions sont sensiblement proches de celles du marché européen, analysé par Carla Bozzolo, Dominique Coq et Ezio Ornato, où Venise et les pays germaniques s'affirment comme des grands centres de production au niveau international (9).

Les langues sont un facteur culturel essentiel dans le processus de la transmission des savoirs. De ce point de vue, la

(9) C. Bozzolo, D. Coq, E. Ornato, « La production du livre... », pp. 129-159.

Renaissance constitue une période-clé. Cette époque voit en effet l'émancipation des langues vernaculaires et le regain pour l'étude des langues classiques. Les éditions du XV<sup>e</sup> siècle de notre corpus traduisent-elles cette mutation? Le tableau 1 donne les proportions des langues présentes dans les incunables formant notre corpus :

TABLEAU 1  
Les langues dans les incunables  
qui ont circulé dans les P.-B. méridionaux

Langues	Latin	Néerlandais	Français	Italien	Grec
%	90	7,10	0	1,45	1,45

Les incunables de notre corpus sont à 90% rédigés en latin. Cette langue reste encore en effet le moyen privilégié pour la transmission des idées. Les langues vernaculaires demeurent néanmoins marginales. Le néerlandais est présent dans 7,10% des occurrences. Ces chiffres sont relativement proches de ceux de l'édition en langue néerlandaise dans les Pays-Bas du Sud (10,8%) (10). Ici, l'offre semble satisfaisante. Il demande. On constate cependant une absence de livres en français, qui représentent pourtant 6% des titres imprimés dans les Pays-Bas méridionaux. On note également la présence de titres en italien (1,45%). Les textes grecs ne semblent pas encore avoir trouvé leur marché (1,45%). Les éditions de la langue d'Homère ne décollent réellement que dans le premier tiers du XV<sup>e</sup> siècle. La création du Collège de Trois-langues en 1517 à Louvain, avec l'appui d'Erasmus et de la communauté humaniste « belge », entérine ce mouvement (11).

Il est également intéressant de comparer, au sein de notre corpus, les exportations d'un point de vue linguistique, pays

(10) Les pourcentages relatifs à la production des Pays-Bas sont basés sur la banque de données de l'ISTC (= *Incunabula Short-Title Catalogue*) basé sur la banque de données : *The Illustrated Incunabula Short-Title Catalogue on CD-Rom*. Reading : Primary Source Media in association with the British Library, 1997.

(11) H. DE VOCHT, *History of the foundation and the rise of the Collegium Trilingue Lovaniense 1517-1550*, 4 t., Louvain, 1951-1955.

par pays, afin de mesurer la spécificité ou non de certaines régions dans l'approvisionnement en livres. Le tableau suivant en donne la répartition :

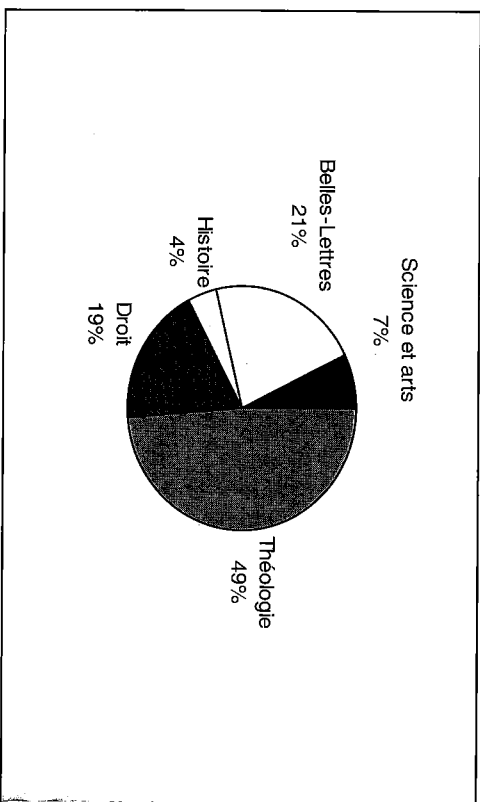
TABLEAU 2  
Les langues des incunables pays par pays

Langues	Pays-Bas	France	Italie	Empire
Latin	61,5%	100%	89,5%	100%
Néerlandais	38,5%	—	—	—
Italien	—	—	5,25%	—
Grec	—	—	5,25%	—
Total	100%	100%	100%	100%

Ce tableau fournit des données intéressantes. Les Pays-Bas méridionaux importent principalement des livres en latin. La production « nationale » semble satisfaire la demande en langue vernaculaire. Les livres d'origine française et allemande, pour leur part, sont uniquement en latin tandis que les publications italiennes sont majoritairement latines (89,5%) et, dans une moindre mesure, italiennes (5,25%) et grecques (5,25%). Pendant longtemps, les lecteurs « belges » souhaitaient des ouvrages en grec ont dû recourir à des productions étrangères. A cet égard, Alde Manuce (1449-1515) a occupé une place prépondérante sur ce marché. Par leurs qualités artistiques et philologiques, ses éditions ont d'ailleurs fait beaucoup pour la promotion de cette langue. Dans les Pays-Bas méridionaux, il faut attendre 1491 pour que Thierry Martens utilise pour la première fois des caractères grecs, dans une édition du *Doctrinale* d'Alexandre de Villiedieu (12). La classification typologique du graphique 2, emprunté au système traditionnel des libraires, met en avant les goûts des lecteurs à l'aube du XV<sup>e</sup> siècle.

(12) G. D. PAINTER, « The first greek printing in Belgium with notes on the first greek printing in Paris, etc. », in *Gutenberg-Jahrbuch*, t. 35, 1960, pp. 144-148; A. ROUZET, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, La Haye, 1975, p. 141.

GRAPHIQUE 2  
Les genres littéraires



Les œuvres à caractère religieux affirment leur prépondérance sur les autres genres littéraires (49%). Les belles-lettres représentent 21% du corpus étudié, la jurisprudence 19%, les sciences et arts 7% et l'histoire 4%. D'ailleurs, George Duncan Painter, qui s'est basé sur les incunables conservés au British Museum, a établi des pourcentages de la production typographique dans les Pays-Bas méridionaux. Les proportions qu'il fournit montre que la production imprimée «belge» témoigne d'une même sensibilité. Les écrits de type religieux occupent 51%, les belles-lettres 24% et 25% pour les sciences humaines et naturelles (13).

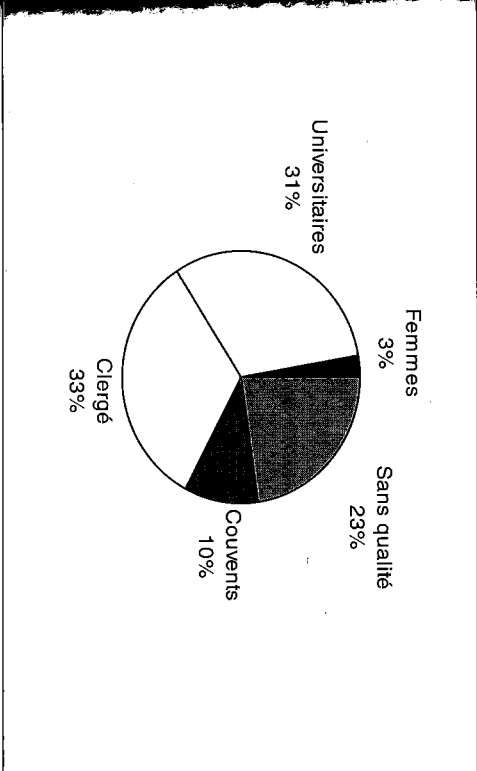
Les marques apposées sur les incunables qui forment notre corpus permettent de mettre en évidence la répartition de différents catégories de possesseurs de textes imprimés (14).

(13) G. D. PAINTER, «General introduction (Belgium)», *Catalogue of books printed in the XVIIth century now in the British Museum. A lithographic reprint*, London, t. 9, 1967, pp. xxxv-xlvii.

(14) Nous avons retenu uniquement les premiers propriétaires de ces livres. La problématique des utilisateurs postérieurs est soulevée dans les chapitres qui suivent.

Le graphique 3 donne la répartition des différents propriétaires d'incunables :

GRAPHIQUE 3  
Les possesseurs d'incunables dans les P.-B. méridionaux



On constate une prédominance des personnes physiques (90%) sur les institutions. Le fait que les couvents pratiquent encore la copie manuscrite de textes explique peut être le phénomène (15). La communauté des lecteurs est composée principalement d'universitaires (31%) et de membres du clergé, régulier et séculier (33%). La fréquence des établissements religieux est faible (10%), tandis que les institutions laïques sont absentes. L'association des deux derniers chiffres indique une relative prépondérance des bibliothèques ecclésiastiques (43%).

Parmi les gens d'Eglise, on identifie d'avantage de membres du clergé régulier (24,5%) que de séculiers (8,5%). La première catégorie se compose de frères, de pères, de prieurs ou de chanoines réguliers. Parmi ceux-ci, on peut citer le moine du Rouge-Cloître, à Auderghem, Gaspar Ofhuys (1506-1523) qui possédait un commentaire des *Sentences* de Pierre Lombard par saint Bonaventure, édité à Venise en

(15) Voir *infra* chapitre 3, §2.

1477, de même qu'une *Vitae patrum* de saint Jérôme, imprimée par les Frères de la Vie commune à Bruxelles (Ill. 1) (16). La seconde catégorie réunit en majeure partie des curés. On relève tout de même une bible richement décorée, imprimée par Anton Koberger en 1480, ayant appartenu à Pierre le Thourier (†1490), chanoine de la collégiale Saint-Aubain à Namur (17).

Au sein des lecteurs universitaires, les juristes occupent la première place (15,7%), suivis des diplômés en médecine (8,5%) et en théologie (3%). Se rencontrent, toutes catégories confondues, des bacheliers, des licenciés, des docteurs et des professeurs. La Bibliothèque royale de Belgique conserve des ouvrages de Justinien le Grand jadis en possession de l'homme d'Etat Guillaume Stradio (†1504) (18). Johannes Haeck, licencié en médecine, détenait entre autres des *Ethimologies* d'Isidore de Séville, imprimées à Bâle en 1489 (19). Parmi les professeurs d'université, citons Martin Dorp (1485-

(16) S. BONAVENTURE, *Commentarius in secundum librum Sententiarum Petri Lombardi*. Ed.: Thomas Penket, Venise: Reynaldus de Novimagio et Theodorus de Reynsburch, 1477, in-folio (KBR, R.P., Inc B 959; Polain 800A; Adam 650); S. Jérôme, *Vitae sanctorum patrum, sive Vitae patrum* [Bruxelles: Frères de la Vie commune, entre 1476 et 1477], in-folio (KBR, R.P., Inc B 1407; Polain 3989; Adam 1499). Sur Ohuys, voir G. HENDRIX, «OFFhuys, Gaspar», in *Nationaal biografisch woordenboek*, t. 13, Bruxelles, 1990, col. 599-604.

(17) *Biblia latina. Cum additione Menardi Monachi*, Nuremberg: Anton Koberger, 14 avril 1480, in-folio (KBR, R.P., Inc C 57; Polain 655; Adam 543). Nous remercions Xavier Hermand pour nous avoir communiqué ces informations. Le testament de le Thourier est édité dans *Corpus Catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, t. 2, A. DEROLEZ, Bruxelles, 1994, pp. 212-213.

(18) Guillaume Stradio fut conseiller (1496-1499) et maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de Philippe le Beau puis chancelier de Brabant (1503). Nous remercions ici vivement M. Xavier Hermand pour nous avoir transmis ses informations sur Stradio (voir: Baron DE RYCKMAN DE BELF. DE JONGHE D'ARDOYE, *Armorial et biographies des chanceliers et conseillers de Brabant*, t. 1, Hombeek, 1956, pp. 91-93; A. J. M. KERCHOFF DE HEU, *De Grote Raad en zijn functies 1477-1531. Biografische raadslieden*, t. 2, Amsterdam, 1980, p. 140).

(19) ISDORÉ DE SÉVILLE, *Ethimologie*, Bâle: [Michael Furter?], 8 août 1489, folio (KBR, R.P., Inc B 1259; Polain 2137; Adam 1647). Johannes Haeck s'inscrit à l'Université de Louvain le 13 juin 1495 (*Matricule de l'Université de Louvain*, t. 3, éd. A. SCHILLINGS, Bruxelles, 1958, p. 121).

(25) qui enseignait les humanités au collège du Lys à l'Université de Louvain (20).

La part représentée par les femmes est extrêmement tenue (2%). Le nom de Clara Box, prieure au prieuré de Fautins à Anvers (1487-1504), apparaît sur une édition néerlandaise de *De consolatio philosophiae* de Boèce, imprimée par Arend de Keyser à Gand (22). Une version italienne du *Trionfi e conzoniere* de François Pétrarque, réalisée à Milan en 1494, figure dans la bibliothèque de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas (1480-1523) (23).

Tout comme leurs souverains, la haute aristocratie bourguignonne semble avoir été rétive à l'introduction d'imprimés dans leur bibliothèque. Aucune mention de représentants de noblesse n'a été retrouvée dans notre corpus. Les différents représentants de la librairie des ducs de Bourgogne de 1485, 1487 et 1504 ne mentionnent d'ailleurs aucun imprimé. Cette réticence est partagée par les collections de la haute noblesse, qualifiée par Hanno Wijsman de bibliothèques «bourguignonnes» (24). Cette dénomination répond à la pa-

(20) ISDORÉ DE SÉVILLE, *De summo bono*, Louvain: Jean de Westphalie, 1486, in-4to (KBR, R.P., Inc A 2122; Polain 2145; Adam 1638). Sur Dorp, voir J. USEWYJN, «Marteen van Dorp», in *Contemporaries of Erasmus. A biographical register of Renaissance and Reformation*, t. 1, Toronto, 1985, pp. 398-404.

(21) Nous n'avons pas pris en compte la mention d'Elisabeth Paumart in Hoekelhem qui se retrouve sur une indulgence à la date du 28 décembre 1486 (KBR, R.P., Inc B 1603; Polain 2098; Adam 2832). Ces éphémères n'ont pas été retenus dans notre corpus.

(22) BOËCE, *De consolatioe philosophiae* [Néerlandais et latin], Gand: rééd. de Keyser, 3 mai 1485, in-folio (KBR, R.P., Inc C 370; Polain Adam 631).

(23) FRANÇOIS PÉTRARQUE, *Trionfi* (comm.: *Bernardo Lapini da Siena*) e *conzoniere* (comm.: *Franciscus Philelphus et Hieronymus Squarziacus*). *Francisco Tanzi (Tancius) Cornigero*, Milan: Uldericus Scinzenzeler, 1494, in-folio (KBR, R.P., Inc B 885; Polain 3068; Adam 2416, M. DEBAE, *La bibliothèque de Marguerite d'Autriche: essai de reconstitution d'après l'inventaire de 1523-1524*, Louvain-Paris, 1995, n° 72).

(24) H. WIJSMAN, «La librairie des ducs de Bourgogne et les bibliothèques de la noblesse dans les Pays-Bas (1400-1550)», in *La librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, t. 2: *Textes didactiques*, éd. B. BOUSMANNE, F. JOHAN, C. VAN DERBEEK, Turnhout, 2003, pp. 19-37; Id., *Gebonden weelde. Productie*

renté existant entre les bibliothèques de ces aristocrates et la librairie ducal. Le manuscrit, surtout s'il est richement décoré, est encore largement privilégié par ces amateurs de livre. Citons le cas de Raphaël de Mercatel (†1508), pourtant ouvert à la «modernité», qui allait même jusqu'à faire recopier des incunables (25). En revanche, bon nombre de fonctionnaires bourguignons, dont la proximité avec l'entourage ducal laisserait supposer une ressemblance avec la composition des bibliothèques dites «bourguignonnes», semblaient plus ouvert à l'imprimé, comme en témoignent les inventaires de leurs livres (26).

Les marques de provenance datées fournissent des renseignements utiles quant au négoce de livres, plus précisément à propos de la rapidité de diffusion des premiers imprimés. Ainsi, par exemple, Guillaume Stradio, alors jeune étudiant en droit à l'Université de Louvain, achète-t-il en 1473, dans la même ville, les *Institutiones* et les *Libri feudorum* de Justilien le Grand, imprimés tous les deux à Strasbourg par Heinrich Eggestein à peine un an auparavant (Ill. 2) (27).

En revanche, les procédures d'achat de livres par des couvents restent mal documentées. Nous avons fréquemment ren-

von geïllustreerde handschriften en adellijke boekenbezit in de Bourgondische Nederlanden (1400-1550), thèse inédite, Universiteit Leiden, 2003, pp. 331-335.

(25) A. DEROLEZ, «Early Humanism in Flanders : New data and Observations on the Library of Abbot Raphael de Mercatellis (†1508)», in *Les Humanistes et leur bibliothèque. Actes du Colloque international. Bruxelles, 26-28 août 1999*, éd. R. DE SMET, Louvain-Paris-Sterling (Virginia), 2002, pp. 37-55 (ULB & VUB, *Travaux de l'Institut Interuniversitaire pour l'Etude de la Renaissance et de l'Humanisme*, XIII).

(26) Ces informations nous ont été généreusement communiquées par notre collègue Céline Van Hoozeebeck qui prépare actuellement une thèse sur les bibliothèques des fonctionnaires bourguignons. Pour le cas des incunables en langue française, voir : C. VAN HOOZEBECK, «*Item, ung petit livre en franchois*... La littérature française dans les librairies des fonctionnaires des ducs de Bourgogne», in *Actes du colloque «La littérature à la cour de Bourgogne»*, Louvain-la-Neuve, 8-10 mai 2003 [à paraître en 2004].

(27) JUSTINIEN, *Institutiones (cum Glossa ordinaria Accursii)* [Strasbourg : Heinrich Eggestein, avant le 15 sept. 1472], in-folio (KBR, R.P., Inc C 195 (1); Polain 2339; Adam 1827); Id., *Libri feudorum (cum Glossa ordinaria Accursii)*, Strasbourg : Heinrich Eggestein, 15 septembre 1472, in-folio (KBR, R.P., Inc C 195 (2); Polain 1998; Adam 1843).

contre la mention «emptus», sans autre commentaire. Quoiqu'il en soit, il était courant de recourir à un intermédiaire pour se fournir en livres. Jos M. M. Hermans a souligné le cas du groeningeois Wilhelmus Frederici (1450/55-1525) qui, durant une cinquantaine d'années, a acheté des livres imprimés et des manuscrits pour son propre compte et pour celui du couvent Saint-Martin à Groningue. Frederici a eu l'heureuse idée d'inscrire dans ses livres leur prix, leur date d'achat ainsi que l'endroit où il les avait acquis (28). On ne trouve malheureusement aucune indication de ce genre dans les fonds de la Bibliothèque royale de Belgique. On peut prélever quelques informations assez fragmentaires. Un sermonnaire imprimé à Cologne par Conrad Winters a été acheté par le «dominus» Henricus de Myrica pour le compte des tertiaires de Zepperen en Limbourg (29). Autre exemple, un moine, ou un intermédiaire, acquiert à Cologne en 1493 pour les guillemites de Bruges une légende des Onze mille Vierges réalisée en 1490 (30).

Les voyages constituent un moyen privilégié pour acquérir les livres et beaucoup de lecteurs profitent de ces occasions pour enrichir leur bibliothèque. L'Italie exerce une force d'attraction sur les lettrés du XV<sup>e</sup> siècle. Il est d'ailleurs impensable pour un intellectuel digne de ce nom de ne pas inscrire un séjour transalpin dans sa formation (31). Beaucoup d'éditions italiennes pénètrent ainsi dans les Pays-Bas méridionaux

(28) J. M. M. HERMANS, «Wilhelmus Frederici, de grondlegger van de Sint Martensbibliotheek», in *Aan de ketting : boek en bibliotheek in Groningen tot 1669*, éd. J. M. M. HERMANS, G. C. HUISMAN, Groningue, 1996, pp. 26-28. Nous remercions le Professeur Hermans de nous avoir communiqué ses informations.

(29) *Sermones «Parati» de tempore et de sanctis*, Cologne : Conrad Winters, de Homborch, [avant le 15 août 1480], in-folio (KBR, R.P., Inc B 30; Polain 3519; Adam 2354).

(30) *Historia undecim milium virginum*, [Cologne : Johann Guldenschaft], mai 1490, in-4to (KBR, R.P., Inc A 111; Polain 1968; Adam 3100).

(31) J. USERVIN, «The coming of humanism to the Low Countries», in *European transformations : the profile of the Italian renaissance in the mirror of the Italian renaissance*, éd. H. A. OBERMAN, T. A. BRADY, Leyde, 1975, pp. 198-200 (*Studies in medieval & reformation thought*, 14).

et dans le reste de l'Europe. En Allemagne, le collectionneur de livres Johannes Protzer (ca 1470-1528) achète en Italie une quarantaine d'incunables qu'il ramène dans son pays. Nous avons retrouvé un *De generosa educatione liberorum* de Jacobus Purtiliarum, imprimé à Trévise en 1492 et qu'il a acquis en 1494 dans la péninsule pour la somme de 8 deniers (32). Erasme a même servi à l'occasion d'agent pour Aide Manuce. L'imprimeur lui demande de transporter avec lui des livres hors d'Italie (33).

En outre, une véritable économie parallèle voit le jour à travers le don de livres, principalement destiné à des institutions ecclésiastiques. La permanence de ces établissements a permis d'assurer la pérennité des collections. La pratique du don est particulièrement répandue au Moyen Âge. Un système de réciprocité est établi dans les relations interpersonnelles : chaque cadeau entraîne la nécessité d'un présent en retour (34). Ici, les ex-dono retrouvés dans les ouvrages offerts par des particuliers aux institutions ecclésiastiques témoignent clairement des visées eschatologiques de leur geste. En effet, souvent, à la première page, le legs est rappelé par des formules telles que «*oratur pro eo*» ou encore «*ut legatoris anima in requie sit sempiterna*». Assurer son salut est bel et bien la première des motivations des donateurs. Durant l'époque médiévale, les livres sont considérés comme un dépôt du savoir offert gratuitement aux hommes par Dieu et, par conséquent, non monnayable. Dès lors, il est normal que ces ouvrages retournent au divin de la même façon qu'il les a offerts à ses créatures. C'est pourquoi les

couvents et les abbayes constituent des endroits privilégiés pour se dessaisir de ses livres (35).

D'un autre point de vue, la pratique du don permet de mettre en lumière l'engouement que suscite un ordre en général ou un couvent en particulier. On constate ainsi, au sein de notre corpus, la nette préférence pour les couvents liés à la Congrégation de Windeshelm et pour les croisés. À cet égard, les prieurs du Rouge-Cloître à Auderghem, de Bethlem à Herent, près de Louvain, et du Val-Saint-Martin à Ouvain font preuve d'un dynamisme exemplaire dans les Pays-Bas méridionaux. Au XV<sup>e</sup> siècle, ces deux ordres, dont le goût pour les livres est bien connu (36), prônent un retour à la ferveur primitive du christianisme et un recentrage sur la vie intérieure. Cette volonté réformatrice séduit les laïcs et religieux qui leur lèguent plus volontiers leur bibliothèque.

Les livres, marchandises précieuses et fragiles, arpentent les routes de l'Europe en chariots ou par bateaux. Pour limiter leur poids et leur volume, on expédie les incunables reliure, par cahiers que l'on place dans des tonneaux afin de mieux les protéger. Les ouvrages sont généralement allés à leur arrivée à destination (37). Des traces de cette pratique subsistent, mais ne sont pas légion. Au mois de septembre 1513, les sœurs du Carmel de Bruges font relier par *Sermones de tempore et de sanctis* de saint Vincent

(35) Cette pratique perdure tout au long du XV<sup>e</sup> siècle : N. Z. DAVIES, *Beyond the Market : Book as a gift in sixteenth century France*, in *Transactions of the Royal Historical Society*, t. 33, 1983, pp. 69-73.

(36) Th. KOCK, *Die Buchkultur der Devotio moderna. Handschriftproduktion, Literaturversorgung und Bibliotheks Aufbau im Zeitalter des Mittelalters*, Bern, 1999 (*Tradition-Reform-Innovation : Studien zur Moderne des Mittelalters*, 2); W. LOURDEAUX, «*Het boekenbezit en het eigengebruik bij de Moderne Devotie*», in *Contributions à l'histoire des bibliothèques et de la Lecture aux Pays-Bas avant 1600*, Bruxelles, 1974, pp. 73-26 (*Archives et Bibliothèques de Belgique*, numéro spécial 11); *Les manuscrits des Croisés de Huy, Liège et Cuyk au XV<sup>e</sup> siècle*, Liège, 1951 (*Bibliotheca universitatis Leodensis*, n° 5); P. VAN DEN BOSCH, «*De bibliotheca van de kruisrekenkloosters in de Nederlanden vóór 1550*», in *Contributions à l'histoire des Bibliothèques et de la Lecture...*, pp. 563-636.

(37) L. FEBVRE, H. J. MARTIN, *L'apparition du livre*, Paris, 1958, pp. 326-375 (*L'évolution de l'humanité : bibliothèque de synthèse historique*, 49).

(32) JACOBUS PURTILIARUM, *De generosa educatione liberorum*, Trévise-Gérard de Lisa, de Flandria, 11 septembre 1492, in-4to (KBR, R.P., Inc 1.160; Polain 3244; Adam 2617). Sur ce personnage et ses livres, voir : A. HOBSON, «*A German student in Italy : his book and bindings*», in *Mélanges d'histoire de la reliure offerts à Georges Coln*, éd. C. SORGHIOUX, Bruxelles, 1998, pp. 87-99.

(33) *Opus epistoliarum Desiderii Erasmi Rotterodami*, éd. P. S. ALLEN, t. 1, Oxford, 1906, ep. 207 [28.10.1507].

(34) A. CHARON, «*Usages du livre...*», pp. 467-470.



Ferrier (38). Certains lecteurs achètent des textes non reliés, ou sous couverture d'attente, qu'ils conservent quelque temps avant de les relier définitivement. Un volume facé de l'archevêque de Saint Andrews en Ecosse, William Schevez (1478-1497), recouvert à Louvain par Ludovicus Ravescot témoigne de cette pratique. Les première et dernière pages de chaque texte sont souillées, attestant d'une période plus ou moins longue durant laquelle les œuvres sont restées sans protection. De plus, la marque autographe de l'archevêque figure sur le premier feuillet des différentes œuvres réunies ensuite sous une seule et même reliure (39).

Si l'invention de l'imprimerie constitue une véritable révolution technique, la mise en page des incunables ne s'est toutefois pas affranchie entièrement de celle des livres manuscrits. Les premiers imprimeurs reproduisent alors ce qu'ils ont sous les yeux. Les livres ne sont pas des « produits finis » : les dispositifs traditionnels de mise en évidence des grandes articulations du texte (enluminures, lettrines, signes de paragraphe, titres courants, rehauts de lettres...) restent le plus souvent à l'état de manuscrits. Certaines pratiques se retrouvent très fréquemment. On peut classer les repères visuels manuscrits en deux grandes tendances : ils sont soit uniformément rouges, soit alternativement rouges et bleus. En revanche, dans le corps du texte, les lettres majuscules sont principalement rehaussées de rouge. On note cependant quelques exceptions jaunes. Sur le premier feuillet, l'usage de décorer une lettrine est fréquent. Les préférences se portent vers des lettres filigranées et émanchées (Ill. 3, 8). Progressivement, les typographes prennent en charge la décoration signalétique et in-

(38) «Plerinet carmelo sororum oppidi brugensi ia[m] noviter dionani. 1513 mense decembris ligatus expensis p[re]fatis colnive[n]tibus». S. VINCENT FERRER, *Sermones de tempore et de sanctis*, Bâle : Nicolo Kessler, 17 décembre 1488, in-folio (KBR, R.P., Inc B 1304; Polain 395 Adam 1144).

(39) G. H. BUSHNELL, «William Schevez, Archbishop of St Andrews, 1497», in *The book collector*, t. 9, 1960, p. 25. Certains ouvrages Schevez sont encore conservés à la Bibliothèque universitaire de Saint Andrews avec reproduction de son ex-libris. Voir : Id., *St Andrews University Library. Catalogue of Incunabula*, St Andrews, 1956, n<sup>os</sup> 4, 10, 14, 15, 78, 91, 121, 130-131, 133-135 (St Andrews University Publications, n<sup>o</sup> 53).

ment des initiales ornées et des pieds de mouche (40). Dans certains incunables, on remarque que, malgré l'impression de ces repères visuels, l'habitude n'a pas pour autant été prise de les mettre en couleur à la main (41).

Comme pour les manuscrits, ce sont encore les enlumineurs et rubricateurs qui remplissent les espaces laissés vides par les imprimeurs. Certains signent leurs œuvres ou, plus simplement, les datent. Ainsi, le relieur Ludovicus Ravescot, qui a imprimé un *Liber sextus decretalium* du pape Boniface VIII par Peter Schöffer en 1473 a inscrit la mention «*bonif[aci]us ravescot me fecit*» dans une lettrine ornée du premier feuillet où le pape Boniface, entouré de deux docteurs, reçoit d'un personnage agenouillé un livre (Ill. 4) (42). En outre, un enlumineur a daté son ornementation : une *me theologique* d'Antonin de Florence, achetée en 1486 par les croisés de Namur, a été richement décorée la même année (43). Certaines enluminures d'incunables rivalisent avec

(40) A. LABARRÉ, «Les incunables...», pp. 200-202.

(41) La problématique de la permanence de ces pratiques est également traitée dans : M. SMYERS, *L'art de la miniature flamande : du VIII<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, Tournai, 1988, pp. 487-490. Sur la rubrication et la décoration des livres sortis des presses des Frères de la Vie commune de Bruges, voir : E. COCKX-INDESTRÉE, «Marks in Books Printed by the Frères of the Common Life in Brussels : Production and Reception», in *Papers of the Bibliographical Society of America*, t. 91, 1997, pp. 616-620.

(42) BONIFACE VIII, *Liber sextus Decretalium (cum glossa Johannis Anthonini)*, Mayence : Peter Schöffer, 5 avril 1473, in-folio (KBR, R.P., Inc C 830; Polain 830; Adam 692, L. INDESTRÉE, «Une activité inconnue de Peter Schöffer», in *Scriptorium*, t. 14 (1), 1960, pp. 109-111). Sur Ravescot, voir : A. ROUZER, *Dictionnaire des imprimeurs, libraires et éditeurs des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles dans les limites géographiques de la Belgique actuelle*, Bruxelles, 1975, p. 185; L. MAES, «Ravescot (Ludovicus)», in *Biographie nationale*, t. 42, Bruxelles, 1981-1982, col. 631-636. Sa production s'étend sur les trente dernières années du XV<sup>e</sup> siècle. Liste des reliures de Ravescot dans : G. COLIN, «A new list of the bindings of Ludovicus Ravescot», in *Incunabula : Studies in Fifteenth Century Printed Books Presented to Lotte Hellinga*, Londres, 1999, pp. 353-370. Id., «Quelques reliures de Ravescot», in *Bulletin du Bibliophile*, 2003, pp. 122-124.

(43) ANTONIN DE FLORENCE, *Summa theologica (Partes I-IV)*. *Cum additionibus Francisci Moneliensis*, t. 1, Nuremberg : Anton Koberger, 17 octobre 1486, in-folio (KBR, R.P., Inc C 56; Polain 265; Adam 222).

la somptuosité des manuscrits de luxe. Le cas d'un Valère Maxime dont les décorations sont attribuées au maître du Livre d'heures de Dresde en est un bel exemple (Ill. 5) (44).

Les traces manuscrites retrouvées dans les incunables de notre corpus fournissent de précieux renseignements quant aux habitudes des lecteurs de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Nous avons principalement rencontré des témoignages d'une lecture «savante». Au Moyen Age, les intellectuels ont pris l'habitude de s'approprier le contenu d'un livre la plume à la main (45). Le but premier de cette démarche est de faciliter le processus de mémorisation. Pour ce faire, le lettré souligne des mots ou des phrases entières. Des festons, des manicules des *nota bene* – et ses formes abrégées – ainsi que de simples mots attirent l'attention sur certains passages. De plus, il n'est pas rare de rencontrer des notes marginales commentant le contenu de l'œuvre (Ill. 6). Dans les ouvrages de droit l'annotation est d'ailleurs facilitée par la présentation aérée du texte, imprimé sur deux colonnes et entouré de ses gloses. A d'autres endroits, le lecteur corrige le texte, illustrant le souci philologique qui l'anime. Tous ces usages annoncent les *notabilia* pratiquées par les humanistes pour retenir les idées marquantes de leur lecture (46).

(44) GAIUS VALERIUS MAXIMUS, *Secreta secretorum* [Français] Tr. de Comm. : Simon de Hesdin & Nicolas de Gonesse, [Sud des Pays-Bas] Imprimeur du Flavins-Joseph, 1475/1477, folio (KBR, R.P., Inc C 146 Polain 3898; Adam 3110, *Le cinquantième centenaire de l'imprimerie dans les Anciens Pays-Bas : exposition à la Bibliothèque royale Albert I<sup>er</sup>, 11 septembre au 27 octobre 1973 : catalogue*, Bruxelles, 1973, pp. 184-189). Anne Dubois, des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, date la réalisation des miniatures aux environs de 1480. Sur le maître du Livre d'heures de Dresde, voir : B. BRINKMANN, *Die Flämische Buchmalerei am Ende des Burgunderreichs. Der Meister des Dresdener Gebetbuchs und die Miniaturisten seiner Zeit*, Turnhout, 1997, pp. 91-102. Nous remercions vivement Anne Dubois pour nous avoir communiqué ses informations.

(45) J.-C. SCHMITT, «L'univers des marges», in *Le Moyen Age en lumière : manuscrits enluminés des bibliothèques de France*, sous la dir. de J. DALARUN, Paris, 2002, pp. 329-361.

(46) J.-M. CHATELAIN, «Humanisme et culture de la note», in *Le livre annoté*, éd. J.-P. ANGRÉMY, Paris, 1999, pp. 26-36 (*Revue de la Bibliothèque nationale de France*, n° 2).

D'autres reliquats manuscrits nous plongent dans le quotidien des lecteurs et dans leur intimité avec leurs livres. Au fil des pages, apparaissent des réflexions anodines suscitées par le contenu de l'œuvre ou par un de ses passages. De petits festons, de quelques lignes parfois, se retrouvent sur des pages de garde ou sur des plats intérieurs des reliures. Dans *Postilla* de Nicolas de Lyre, réalisée par Jean de Vinglé 1496, le possesseur exprime par le dessin, avec une certaine naïveté, toute l'intensité de sa dévotion envers la Vierge (47). Un *Communiloquium*, manuel de prédication rédigé par Jean de Galles, ayant appartenu à Jan Roelans, prêtre à Bruges, atteste de l'utilisation pratique de l'œuvre. Des extraits manuscrits d'une lettre de saint Bernard au pape Eugène III, la *Cité de Dieu* de saint Augustin et d'une épître de saint Jérôme, annotés sur les premières pages de l'incunable, font figure d'aide-mémoire. Sur la page de titre, également l'effigie d'inscriptions, le possesseur a dessiné un calvaire où magnifié le monogramme de Jésus.

Un incunable n'est pas un livre immuable. Outre sa décoration et son annotation, d'autres textes ou d'autres éléments peuvent également lui être ajoutés par son détenteur. Ainsi, deux missels ayant appartenu à l'abbaye de Gembloux se sont adjoint des textes manuscrits d'offices de saints particulièrement vénérés dans ce couvent comme saint Expupère, patron de la légion thébaine et protecteur de l'établissement, encore saint Guibert, fondateur du lieu (48). Plus fréquemment, des tables des matières écrites à la main sont ajoutées en début ou en fin de volume pour en faciliter l'utilisation.

Les résultats de ces recherches, qui demandent sans nul doute à être complétés, voire corrigés par d'autres études, indiquent quoiqu'il en soit la prédominance du marché ger-

(47) NICOLAS DE LYRE, *Postilla super Epistolam et Evangelia quadragesimalia (cum Quaestionibus Antonii de Bitonto et Alexandri de Ales)*, [Lyons] : Jean de Vinglé, 26 août 1496, in-4to (KBR, R.P., Inc A 414; Polain 2829; Adam 2215).

(48) *Missale Benedictinum Bursfeldense. Ed. : Johannes Trithemius*, [Spire] : Johann Drach, 30 juillet 1498, in-folio (KBR, R.P., Inc B 364, 365; Polain 2739, 2740).

manique et vénitien, l'importance du livre religieux et la relative prépondérance des bibliothèques ecclésiastiques dans les Pays-Bas méridionaux. Notons que la part des universitaires est loin d'être négligeable. Dans un monde où l'imprimerie commence progressivement à safranchir des règles utilisées dans les manuscrits, les lecteurs semblent donc difficilement se détacher d'habitudes bien ancrées.

## 2. La circulation des premiers imprimés du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle

### 1. LES BIBLIOTHÈQUES PRIVÉES

A partir des XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, à côté des librairies princières – comme celles du roi de France Charles V ou des ducs de Bourgogne –, se multiplient les bibliothèques privées. L'usage de plus en plus répandu du papier qui réduit de manière appréciable le coût des livres constitue un des facteurs de cet essor (49). La révolution de l'imprimé et la réduction du prix des ouvrages qui lui est inhérente accélèrent le phénomène. Hélas, ces bibliothèques, parfois composées de quelques unités seulement (50), ont le plus souvent disparu sans laisser de traces. Pour tenter de les reconstruire, il est nécessaire de recourir à diverses sources : les marques d'appartenance apposées sur les livres en constituent une des voies privilégiées.

#### a) Les sources

Aux deux derniers siècles du Moyen Âge, des registres notariaux, des testaments ou encore des inventaires dressés

(49) G. HASENOHR, «L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles», in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 1 : *Les bibliothèques médiévales. Du VI<sup>e</sup> s. à 1530*, sous la dir. d' A. VERNET, Paris, 1988, pp. 215-263.

(50) P. AQUILON, «Petites et moyennes bibliothèques 1480-1530», in *Histoire des bibliothèques...*, t. 1, pp. 287-309.

après décès font régulièrement mentions de livres (51). Le phénomène se poursuit tout au long de la période moderne. Concernant l'espace actuel de la Belgique avant 1500, il est utile de signaler l'immense apport de l'entreprise du *Corpus Catalogorum Belgii* dirigée par Albert Derolez qui, avec ses collaborateurs, fouille les dépôts d'archives et les bibliothèques à la recherche de catalogues d'anciennes bibliothèques ou de mentions de livres dans des sources diplomatiques ou notariales (52). Toutefois, comme Christian Coppens l'a souligné dans l'étude consacrée à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Hubert en Ardenne, on attend encore l'historien du livre qui se penchera avec attention sur le dossier des catalogues de bibliothèques d'Ancien Régime (53).

(51) Bonne approche méthodologique et critique dans : D. VANWUNSTENBERGHE, «*De fin or et d'azur*». *Les commanditaires de livres et le métier de l'éclaircisseur à Tournai à la fin du Moyen Âge (XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, Louvain, 2001, p. 48-53 (*Corpus of illuminated manuscripts* 10, Low Countries, series 7). Voir aussi : A. LABARRE, *Le livre dans la vie amnénoise du 16<sup>e</sup> siècle. L'enseignement des inventaires après-décès, 1503-1576*, Paris – Louvain, 1971 (*Publications de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Paris-Sorbonne. Travaux du Centre de Recherche sur la Civilisation de l'Europe moderne*, 10); G. HASENOHR, «L'essor des bibliothèques privées aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles», pp. 287-309; C. BOZZOLO, E. ORNATO, «Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé», in *Histoire des bibliothèques...*, t. 1, pp. 333-347; D. PARSON, *Provenance research in book history. A handbook*, Londres, 1994, pp. 173-178; P. DELSARREDT, «*Suum quisque bibliothecam*», *Boekhandel en particulier boekenbezit aan de oude Leuvense universiteit 16de-18de eeuw*, Louvain, 2001.

(52) *Corpus Catalogorum Belgii. The Medieval Booklists of the Southern Low Countries*, 4 t. parus, éd. A. DEROLEZ, Bruxelles, 1977-2001. En France, il existe un relevé des inventaires de bibliothèques privées et institutionnelles contenant des manuscrits : *Bibliothèques de manuscrits médiévaux en France. Relevé des inventaires du VIII<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*, éd. A.M. GENEVOIS et al., Paris, 1987.

(53) C. COPPENS, «L'ignorance a fait des ravages». Le catalogue de la bibliothèque de Saint-Hubert (1665) dans son contexte», in *La bibliothèque de Saint-Hubert en Ardenne au dix-septième siècle*, éd. L. KNAPEN, t. 1, Louvain, 1999, p. 384 (*Documenta Libraria*, 20). Pour les bibliothèques privées de l'époque moderne, voir : H. W. DE KOOKER, B. VAN SEIM, *Boekcultuur in de Lage Landen 1500-1800 : bibliografische van publicaties over particulier boekenbezit in Noord- en Zuid-Nederland, verschenen voor 1991*, Utrecht, 1991.

Les inventaires de livres établis après décès, les comptes d'exécution testamentaire et les testaments demeurent des pistes privilégiées pour appréhender le contenu des anciennes bibliothèques privées. L'intérêt de ces sources n'est plus à démontrer. Toutefois, il n'est pas inutile de formuler quelques précisions d'ordre critique quant à l'utilisation de ces documents. Lors des héritages, il arrive que des livres changent de propriétaires sans qu'aucune mention en soit faite. Dans d'autres cas, pour des raisons diverses – l'hétérodoxie par exemple –, des ouvrages sont volontairement omis des inventaires afin de ne pas porter ombrage à l'ancien possesseur. En outre, la brièveté de la description du titre des ouvrages complique leur l'identification. D'autant plus qu'il arrive parfois que la personne rédigeant le document commette des erreurs liées à la retranscription ou à la dictée. Dans le cas des incunables, les adresses bibliographiques sont extrêmement importantes. Sans elles, le repérage des premiers imprimés dans des inventaires s'avère assez malaisé. Dès lors, les marques d'appartenance apposées sur ces ouvrages rendent d'innombrables services et pallient une partie de cette lacune (54). Ainsi, un cinquième tome des *Opera* d'Aristotele grec, publié par Alde Manuce en 1498, a pu être rattaché de la mention « *Aristoteles opera ffolio]c[orum]r]uber]* », la brique « *Graeci* » du catalogue manuscrit de la bibliothèque du deuxième évêque d'Anvers, Liévin Torrentius (1522-1595) (55).

(54) Peu après l'invention de l'imprimerie, on voit apparaître dans les inventaires de livres une distinction entre manuscrit et imprimé, sans qu'il soit pour autant systématique (A. DEROLEZ, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, 1979, p. 49 (*Typologie des sources du Moyen Age occidental*, Fasc. 31). De plus, il arrive que, dans un même registre, certains ouvrages sont signalés comme étant des imprimés et d'autres pas alors qu'ils le sont bel et bien. On retrouve ce cas de figure dans le registre des livres légués par Pierre Valckenisse au couvent du Rouge-Cloître (KBR, Ms II 41 ff. 92-93). On se fera donc avec prudence à la mention « imprimé » figurant dans les anciens inventaires.

(55) ARISTOTELE, *Opera* [Graec], Venise : Alde Manuce, t. 5, juin 1498, folio (KBR, R.P., Inc B 1192; Polain 289; Adam 256). Le catalogue de la bibliothèque de Torrentius est conservé à la Bibliothèque royale de Belgique (KBR, Ms 3974-75, 32 ff.). Voir : R. ADAM, « Un incunable de la bibliothèque de Liévin Torrentius (1525-1595) retrouvé » (Bruxelles, Bibliothèque

Les inventaires et/ou les registres de livres ne constituent les seules sources pour reconstituer la bibliothèque d'un particulier. Parmi les pistes qui peuvent être exploitées, l'examen de manuscrit ou imprimé, les armoiries ainsi que les devises demeurent des indices des plus sûrs. Néanmoins, la consultation de tous les ouvrages d'une même personne jusqu'à nos jours est relativement aléatoire en dehors des bibliothèques principales (56). Toutefois, des pistes annexes, parfois méconnues, peuvent être explorées. On n'a retrouvé à ce jour aucun relevé de la bibliothèque de l'humaniste anversois Pierre Gilles (1486-1533) dont la profonde amitié avec Thomas More lui a valu la reconnaissance de ce dernier (57). Seuls six volumes ont actuellement été localisés. La Bibliothèque royale de Belgique, pour sa part, en conserve un exemplaire : l'*Abbreuatio super Decades Blondi* de III – un abrégé de l'ouvrage historique de Flavius Blondius – publiée en 1481 et généralement attribuée à Olivierius

Royale, Réserve Précieuse, INC B 1192), in *Bulletin de la Société Royale de Vieux-Liège*, n° 298-299 (Tome XIV, n° 11-12), Octobre-Décembre 2002, pp. 335-337; J. DE LANDTSHEER, « The library of bishop Laevinius Sincus : a mirror of otium and negotium », in *Les humanistes et leur bibliothèque : actes du colloque international, Bruxelles, 26-28 août 1999*, éd. J. Smeets, Paris – Louvain, 2002, pp. 175-190 (*Travaux de l'Institut Supérieur pour l'étude de la Renaissance et de l'Humanisme*, ULB & Université de Louvain, n° 13).

(56) Dans certains cas rares, un grand nombre de livres ayant appartenu à la même personne ont exceptionnellement été conservés. Ainsi, on peut citer une bonne idée de l'état d'une bibliothèque sans pour autant avoir de liste d'inventaire. Voir, par exemple : C. SORSGROOS, « Une bibliothèque scientifique au XVII<sup>e</sup> siècle : les livres de Liévin I van der Piet, chanoine de Cambrai et médecin, et de Liévin II van der Piet, médecin », in *Revue de la Bibliothèque de l'Université de Louvain*, t. 1, 1998, pp. 109-147.

(57) M. A. NAUWELARTS, « Pieter Gillis », in *Contemporaries of Erasmus*, t. 2, pp. 99-101; M. DE SCHNEPER, « Pieter Gillis (1486-1533), Anversois humaniste en vriend van Erasmus », in *Miscellanea Jean-Pierre Van Bredaen : Erasmus ab Anderlaco*, Bruxelles, 1995, p. 283-296 (*Archives Bibliographiques de Belgique*, Numéro Spécial, 49). Sur sa bibliothèque, G. TOURNOV, M. OOSTERBOSCH, « The library of Pieter Gillis », in *Les humanistes et leur bibliothèque...*, pp. 143-157; R. ADAM, « Sum Petri Aegri Kantgedingen bij een recent orgedoken boek uit de bibliotheek van Pieter Gillis (1486-1533) », in *De Gulden Passer. Jaarboek van de Vereniging voor Nederlandse Bibliofielien*, t. 81, 2003, p. 171-181.

Servius à Rome (58). Dans le cas de l'humaniste anversois d'autres ouvrages ont pu être repérés grâce à l'examen de sources secondaires comme la célèbre *Correspondance* d'Erasmus (59) et un inventaire d'une vente après décès tenu à Anvers en 1525 où le nom des acheteurs est mentionné (60). De surcroît, la Bibliothèque royale de Belgique conserve d'autres incunables ayant jadis appartenu à des humanistes dont, hélas, les bibliothèques restent mal connues. Ainsi, Martin Dorp (1485-1525), professeur à l'université de Louvain, a légué ses livres de théologie à la chartreuse de la même ville (61), dont un *De summo bono* d'Isidore de Séville imprimé à Louvain par Jean de Westphalie en 1486 (62).

A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, l'étude des bibliothèques peut s'appuyer sur deux autres catégories de sources. D'une part, les catalogues imprimés des livres de particuliers (63). La *Bibliotheca belgica manuscripta* d'Antoine Sanderus (1586-1664) est la plus célèbre pour les Pays-Bas méridionaux (64). D'autre part, se généralise le recours aux catalogues de ventes de livres, dressés par des libraires généralement après le décès de l'ancien propriétaire. Ces précieux documents détaillent le contenu d'une bibliothèque privée en vue de sa liquidation. Ces témoignages constituent une source essentielle pour l'étude de la circulation des livres et des pratiques com-

(58) PIE II, *Abbreuatio super Decades Blondi*, [Rome] : D.D.L.D.S.P. [Olivierus Servius], 1481, in-folio (KBR, R.P., Inc B 916; Polain 704 Adam 2504).

(59) *Opus espiolarum Desideri Erasmi Rotterodami*, éd. P.S. ALLEN, 12 t., Oxford, 1906-1958 (Trad. franç. : *Correspondance d'Erasmus*, 12 t., éd. M. DELCOURT, A. GERLON, A. NAUWELAERTS, Bruxelles, 1967-1984).

(60) Anvers, Kathedraalarchief, *Testamenta Antiqua 625* (Cité dans G. TOURNROY, M. OOSTERBOSCH, «The library of Pieter Gillis», pp. 157-160).

(61) Une partie du contenu du testament est reprise dans la *Vita Domini* éditée par Henri de Vocht dans *Monumenta Humanistica Lovaniensia. Textus et studia about Louvain Humanist...*, Louvain, 1934, p. 280.

(62) Voir note 19.

(63) D. PARSON, *Provenance research...*, p. 172.

(64) A. SANDERUS, *Bibliotheca belgica manuscripta...* 2 t., Lille : Tussac nus Le Clercq, 1641 (Réimpr. Anastatique, Bruxelles, 1972, *Archives et Bibliothèques de Belgique*, numéro spécial 7).

merciales liée à la bibliophilie (65). L'utilisation de ces sources permet également de reconstituer le parcours de certains ouvrages à travers le temps, au fil des ventes.

L'usage des catalogues de ventes nécessite au préalable d'émettre quelques remarques méthodologiques et critiques. Comme pour les inventaires après décès, certains ouvrages ont écartés des ventes publiques afin de ne pas ternir la mémoire du défunt. Les mentions «vacat» ou un astérisque signalent ces pratiques. De plus, dans un souci mercantile, il arrive que les libraires «gonflent» leurs catalogues par des vendus qui traînent dans leur réserve. Le lyonnais François Los-Rios (1727-1820) s'en plaint et remarque que le public est pas dupe : «[...] Si l'on vend la bibliothèque à l'hôtel du défunt, magistrat ou homme de lettres, chacun court avec empressement; les bouquins se vendent comme des bons livres. Dans un autre temps, malgré que le catalogue soit bien fait, les livres sont méprisés et ne se vendent que la moitié de leur valeur; la raison en est simple : le public croit que toute partie des livres appartient au libraire chargé de diriger la vente; ce qui arrive souvent» (66). Il faut attendre le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce à l'action de grands libraires

(65) N. MASSON, «Les catalogues de ventes», in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. 2 : *Les bibliothèques sous l'Ancien Régime (1530-1789)*, sous la dir. de C. JOLLY, Paris, 1988, pp. 262-265; B. VAN SELM, *Een zeventiende eeuwse boekhandelscatalogi in het begin van de zeventiende eeuw*, Utrecht, 1987; P. DEUSBERDT, «Suam quisque bibliothecam...», pp. 147-150; *Les ventes de livres et leurs catalogues XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles. Actes des journées organisées par l'École nationale des sciences de la formation et des bibliothèques (Villeurbanne, 22 janvier 1998)*, éd. CHARON, E. PARINET avec la coll. de D. BOURGÉ-GRANDON, Paris, 2000.

(66) *Les ventes et rencontres de l'École des Chartes*, 5; *Under the Hammer : Book sales since the seventeenth century*, éd. R. MYERS, M. HARRIS, G. MANBRORÉ, Londres, 2001.

(66) F. DE LOS-RIOS, *L'art scientifique pour connaître et exercer le commerce de la librairie...*, Lyon : [Francois de Los-Rios], 1789, in-8vo, cité dans D. VAREY, «Les ventes publiques de livres à Lyon aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et leurs catalogues», in *Les ventes de livres et leurs catalogues...*, p. 39. Sur de Los-Rios, voir : D. BOURGÉ-GRANDON, «La carrière d'un libraire étranger à Lyon : François de Los-Rios (1727-1820)», in *Annuaire de la Bibliophilie*, 2001, n° 1, pp. 86-129.

parisiens comme Prosper Marchand (ca 1675-1756) et Gabriel Martin (1678-1756), pour qu'une méthode bibliographique soit imposée au monde du négoce de livres – on parle du «système des libraires de Paris». Il ne faut pas non plus oublier que beaucoup de catalogues ont disparu avec le temps. Pour pister ces ventes oubliées, on recourra dans un premier temps aux anciens périodiques où les libraires avaient coutume d'annoncer leur vente (67). Les marques de provenance fournissent également des indices quant à la tenue d'une vente dont on aurait perdu le catalogue. Le libraire juré de l'Université de Louvain Georges Lipsius (1608-1682) a ainsi procédé à une vente de livres le 16 avril 1644 où un commentaire de saint Bonaventure aux *Sentences* de Pierre Lombard fut vendu (68). On conservait uniquement une trace imprécise de cette vente dans les archives de l'Université de Louvain (69). L'ex-*libris* manuscrit corrobore donc les informations connues par ailleurs.

Pour appréhender le contenu d'une bibliothèque privée durant l'Ancien Régime, nous disposons d'un matériel documentaire important : catalogues manuscrits rédigés du vivant de bibliophile, testaments, inventaires après décès, catalogues de vente. A côté de cela, d'innombrables services peuvent être rendus par des sources secondaires – les correspondances par exemple –, mais rien n'égalera la conservation d'un exemplaire avec ses marques d'appartenance.

(67) Voir l'étude de Michael Harris qui s'est intéressé aux ventes de livres à Londres au XVII<sup>e</sup> siècle d'après la publicité dans les périodiques «Newspaper advertising for book auctions before 1700», in *Under Hammer...*, pp. 1-14. Pour la Belgique, on consultera entre autres la *Zette des Pays-Bas*.

(68) BONAVENTURE, *Commentarius in secundam librum Sententiarum Lombardi*. Ed. : Thomas Penker, Venise : Reynaldus de Noviomago Theodorus de Reynsburch, 1477, in-folio (KBR, R.P., Inc B 959; Polain 800A; Adam 650).

(69) P. DELSABRDT, «*Suam quisque bibliothecam*»..., p. 553. Sur Lipsius voir : *Ibid.*, pp. 186-206; Id., «Distribution de la consommation de livres de vente en 1608-1682», in «*Proev 't al, 't is prysselyck*». *Verbruyt Europese steden (13<sup>de</sup> – 18<sup>de</sup> eeuw)*. *Libri amicorum Raymond van Uylenburgh*, Anvers, 1998, pp. 145-160 (*Bijdragen tot geschiedenis*, 81).

### b) La circulation des livres imprimés

Le marché de seconde main d'incunables se met progressivement en place au début de l'époque moderne. Dans les Pays-Bas méridionaux, la ville de Louvain joue un rôle important. La présence de l'Université entraîne un besoin constant en livres. Les étudiants ainsi que les professeurs profitent de ce négoce pour acquérir des livres à moindre prix (70). Dans d'autres villes, des ventes s'organisent, comme à Anvers où on l'a vu, Pierre Gilles achète en 1525 une dizaine d'ouvrages en grec. A Malines, le cistercien Hieronymus Alexius achète en 1606, probablement lors d'une vente après décès, un *Rosarium sermonum* de Bernardinus de Busti, imprimé à Hagenau en 1500 par Heinrich Gran (71). Même longtemps après sa parution, un incunable semble garder tout son intérêt comme tend à le prouver la vigueur du marché occasion. En outre, des éditions incunables d'auteurs classiques ont pendant longtemps été recherchées pour leurs qualités philologiques. A ce propos, certains textes ne connaîtront de meilleures versions avant des siècles. Au XVIII<sup>e</sup> siècle encore, des jésuites anglais de Bruges utilisent un incunable pour leur apprentissage du grec, comme en témoignent les marques laissées par les différents utilisateurs de ce livre (72). Par ailleurs, la tradition de donner des livres se perpétue. La société d'Ancien Régime, pour sa part, est elle-même concernée par le don : on parle d'économie du don et du *liber don* (73). Les marques de provenance, quant à elles, offrent précisément un code social complexe de la société de l'époque moderne.

(70) P. DELSABRDT, «*Suam quisque bibliothecam*»..., pp. 49-51.

(71) BERNARDINUS DE BUSTI, *Rosarium sermonum*, Hagenau : Heinrich pour Johann Rymman, 1500, in-folio (KBR, R.P., Inc B 412; Polain Adam 766).

(72) *Epistolae diversorum philosophorum, oratorum, rhetorum [Graec.] Marcus Musurus*, Venise : Alde Manuce, 1499, 4to (KBR, R.P., Inc 32; Polain 1416; Adam 1093).

(73) N. Z. DAVIES, *Essai sur le don dans la France du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Bref exposé de ce système de valeurs dans : M. FOGEL, *L'Etat dans l'époque moderne de la fin du XVI<sup>e</sup> au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, coll. *Lib. Histoire*, n° 15, 1996, pp. 137-138.

Le don de livre peut prendre plusieurs formes dont la plus connue est sans doute le mécénat. Nombre de membres de haut clergé ont ainsi légué leur bibliothèque ou une partie de celle-ci à une institution religieuse. Cette pratique témoigne de la renommée d'un établissement ou d'un ordre religieux. Ainsi, au lendemain du Concile de Trente (1545-1563), les jésuites bénéficièrent de la protection bienveillante de la hiérarchie catholique. A cette époque, dans les Pays-Bas méridionaux, des évêques, soucieux de combattre l'hétérodoxie par l'instruction du clergé et des fidèles, pourvoient les bibliothèques de la Compagnie de Jésus afin de l'aider dans sa tâche pédagogique. Bien souvent, ces prélats sont à l'origine même de l'installation des jésuites dans leur diocèse. Liévin Torreus, qui a favorisé leur arrivée à Liège, a légué ses livres aux jésuites de Louvain (74). L'évêque de Namur, puis archevêque de Cambrai, François Buisseret (1549-1615) offre des ouvrages de théologie aux jésuites de Namur, installé dans cette ville en 1610 grâce à ses bons soins (75). Parmi les livres légués, figure un *Quadragesimal de christina religiose* de saint Bernardin de Sienna, attribué au grand imprimeur bâlois Johann Amerbach (76). Au XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres cléricaux de rang intermédiaire soutiennent la fondation d'établissements religieux en prélevant parfois des livres de leur propre bibliothèque, à l'image de l'érudit Aubert Mirre (1573-1640) qui, en 1622, offre au moins deux incunables aux dominicains de Bruxelles alors qu'ils préparent

(74) A. PONCELET, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas*, t. 1, Bruxelles, 1927, pp. 200-210.

(75) E. ANDRÉ, « Les Jésuites dans les anciens Pays-Bas et au Pays de Liège. Leur communauté de Namur », in *Les jésuites à Namur (1773) : mélanges d'histoire et d'art publiés à l'occasion des anniversaires*, Namur, 1991, pp. 17-30.

(76) BERNARDIN DE SIENNE, *Quadragesimal de christiana religiose*, Bâle : Johann Amerbach, avant 1490], in-folio (KBR, R.P., Inc B 1549-1615); Goff B-346; GW 3882; IDL 738; ISTC i000346000; P 560. Voir : R. ADAM, « Un incunable de l'archevêque François Buisseret (1549-1615) : BRUXELLES, Bibliothèque royale, Inc B 1277 (RP) », in *Les de la Société archéologique de Namur*, t. 77, 2003, pp. 57-64. Buisseret, voir : M. CHARTRIER, « Buisseret (François) », in *Dictionnaire de géographie ecclésiastiques*, t. 10, Paris, 1937, col. 1098-1099.

un don d'une filiale à Vilvorde (Ill. 6) (77). La dernière page du testament de François Buisseret illustre bien la révérence de la démarche de ces prélats tridentins : « [...] surd'hui et vraisemblablement à l'avenir, il n'y a plus de besoin en l'église de Dieu que de bons théologiens et d'enseigner le peuple et le garantir contre la malice et la perversité des hérétiques » (78).

Comme l'a souligné Nathalie Z. Davies, le don de livre est une marque et polysémique (79). Très souvent, les livres étaient légués par testament ou du vivant de leur possesseur. Les principaux destinataires sont les institutions religieuses, mais il arrive aussi qu'un parent, un ami ou une institution soit dépositaire du legs. Les livres circulent également par donation. La dédicace. L'envie de dédier un texte à une personne est un fait bien souvent à des conditions matérielles éloignées de la réalité : la quête d'un protecteur afin de subvenir à ses besoins. A ce titre, le grand Erasme, auteur prolifique au rapport, est souvent en équivoque avec l'argent, a fréquemment utilisé ce procédé, parfois à la limite de la mendicité (80). Toutefois, dans les cas, le geste est désintéressé, et ce sont alors les lettres de l'homme de lettres qui en bénéficient. Erasme,

(77) ANTONIN DE FLORENCE, *Confessionale : defeceunt scrutantes scrutatores* : Peter Drachl, 30 juin 1487, in-4to (KBR, R.P., Inc A 328; ISTC i000346000; P 560; Adam 215); NICOLAS DE OSIMO, *Supplementum Summae Pisanellae Canonis poenitentiales fratris Astensis et Consilia Alexandri de Novo Iudaeos foenerantes*, Venise : François Renner de Heilbronn, 1482, in-8vo (KBR, R.P., Inc I.168-69; Polain 2805; Adam 2194). Voir ADAM, « Un acte de mécénat d'Aubert Le Mirre (1573-1640) en faveur des dominicains de Bruxelles », in *Cercle d'histoire de Bruxelles*, n° 79, pp. 3-5. Sur Aubert Le Mirre, voir : C. DE CERCOQ, « Mirraeus (Mirre), Jean junior (le) », in *Nationaal Biografisch Woordenboek*, t. 9, Bruxelles, 1981, col. 535-537.

(78) Cité dans C. WILMER, « Episcopat de l'évêque Buisseret, fragment de l'histoire de Namur », in *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 6, 1859-1860, p. 423. Ce testament est transcrit dans les *Actes du Cercle d'histoire de Bruxelles*, n° 79, pp. 3-5. *Saint-Aubain*, conservé aux Archives de l'Etat à Namur (*Archives provinciales, Acta capitula S. Albani*, 108, ff. 3-11).

(79) N. Z. DAVIES, « Beyond the Market : Book as a gift... », pp. 73-88. J.-P. VANDEN BRANDEN, « Erasme et l'argent », in *Miscellanea Jean-Vanden Branden...* pp. 465-496. Voir particulièrement les pages 473-480 relatives à la dédicace d'ouvrages comme source de revenus.

encore lui, était courtoisier du procédé. Pierre Gilles, son ami anversois, s'est ainsi vu dédier les *Parabolae* par l'humaniste hollandais (81).

A l'époque moderne, les incunables ont voyagé de multiples façons. Les premiers imprimés n'ont pas pour autant été mis de côté au titre de vieille curiosité; le marché de second main semble au contraire avoir joui d'un certain dynamisme. De plus, certaines habitudes médiévales, comme le don à des institutions religieuses, se sont perpétuées.

## 2. LES BIBLIOTHÈQUES RELIGIEUSES

«*Clastrum sine armario, castrum sine armarario*». Ce adage médiéval rappelle avec force l'importance des bibliothèques pour les communautés religieuses. Le livre tient une place considérable dans la vie quotidienne des religieux. Sa lecture constitue, avec la prière et la récitation de l'office, un des moyens privilégiés par les hommes d'Eglise pour chercher Dieu. Les bibliothèques religieuses sont nées de ce besoin.

### a) Les sources

D'après les textes normatifs des différents ordres religieux chaque couvent est tenu de dresser un inventaire de ses livres et de les entretenir dans un local particulier. Toutefois, la suite donnée à cette injonction dépend généralement de la gestion des administrateurs du lieu. En effet, il arrive qu certaines maisons soient blâmées pour avoir délaissé leur bibliothèque. Ainsi, les chanoines réguliers du prieuré Saint-Catherine à Houffalize, en Luxembourg, subissent les remontrances du Visiteur de l'Ordre en 1698 pour avoir négligé leur bibliothèque (82).

(81) Première édition : ERASME, *Parabolae sive Similia*, Strasbourg Matthias Schürer, 1514, in-4to (Fr. RITTER, *Répertoire bibliographique des livres imprimés en Alsace aux XV<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, t. 2, Strasbourg, 1904, p. 477, n° 716).

(82) *Monasticon belge*, t. 5, Liège, 1975, p. 327; R. ADAM, «La bibliothèque du prieuré du Val-des-Ecoliers à Houffalize : 8 volumes conservés à la Bibliothèque royale de Belgique», in *Archives et Bibliothèques de Belgique*, t. 73, 2002, p. 315.

Les historiens du livre de l'époque moderne ne semblent pas avoir développé envers les catalogues de bibliothèques un intérêt comparable à leurs collègues médiévistes. En effet, la recherche en route d'un projet analogue à celui d'Albert Derolez à ce jour toujours attendue (83). Seules sont disponibles des études ponctuelles de qualité inégale (84). L'élaboration d'une synthèse globale est rendue ardue par la diversité de la classification des livres au sein de la multitude des ordres de l'Ancien Régime (85). En Belgique, pour pallier l'absence de recensements bibliographiques d'inventaires de bibliothèques religieuses, il est impératif de dépouiller les catalogues actuels des bibliothèques publiques ou universitaires et des dépôts d'archives (86). On se référera également aux «monasticons» différents ordres qui citent les anciens inventaires de bibliothèques – lorsqu'ils existent (87).

L'utilisation des catalogues de bibliothèques appelle quelques remarques. Les observations sont analogues à celles formulées précédemment pour les bibliothèques privées. D'un point de vue bibliographique, ce type de source se caractérise principalement par l'aspect parcellaire de ses informations : les titres sont brièvement mentionnés, le nom des auteurs est

(83) Voir *supra* note 52.

(84) La monographie consacrée à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Bert en Ardenne au XVII<sup>e</sup> siècle demeure un modèle du genre (*La bibliothèque de Saint-Hubert en Ardenne au dix-septième siècle*, éd. L. KNAUER, 2 t., Louvain, 1999 (*Documenta Libraria*, 20)).

(85) Thème développé dans : C. JOLLY, «Unité et diversité des collections religieuses», in *Histoire des bibliothèques...*, t. 2, pp. 11-27.

(86) Pour la Bibliothèque royale de Belgique, des catalogues manuscrits de bibliothèques sont inventoriés dans : J. MARCHEL, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne, publié par le Ministère de l'Intérieur*, t. 2 : *Répertoire méthodique*, Bruxelles – Paris, 1842, pp. 4-11.

(87) *Monasticon belge*, 8 t., Liège, 1890-1993; *Monasticon Windesheimense*, t. 1 : Belgique, éd. W. KOHL, E. PERSOONS, A. G. WELER, Bruxelles, 1976 (*Archives et Bibliothèque de Belgique*, numéro spécial 16); *Monasticon Germaniae Vitae Communis*, t. 1 : Belgique, éd. W. KOHL, E. PERSOONS, G. WELER, Bruxelles, 1977 (*Archives et Bibliothèque de Belgique*, numéro spécial 17). Voir également la collection des Archives générales du Royaume concernant la bibliographie des différents ordres des Pays-Bas néerlandais : *Bibliografische inleiding tot de Belgische kloostergeschiedenis*, 1796.



parfois omis, les lieu et date d'édition sont souvent négligés. Toutefois, il convient de garder à l'esprit que, à la différence des bibliothèques privées qui renvoient aux goûts intellectuels d'un individu, les catalogues des bibliothèques religieuses sanctionnent, à un moment donné, des années, voire des siècles d'acquisitions. On utilisera donc avec prudence ces sources pour éclairer l'histoire culturelle d'un monastère. En effet, rien ne prouve qu'une œuvre acquise deux siècles plus tôt est toujours lue. Ces catalogues ne signalent pas les mentions de donateurs, pourtant si nombreux, comme nous l'avons signalé plus haut. Cependant, d'autres sources font état de ces dons registres de comptes de l'abbaye, documents notariés, mentions de donations, extraits des actes du chapitre et, bien sûr, les livres eux-mêmes (88). Les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique comportent nombre d'ex-libris, généralement manuscrits, où apparaît la mention de ces bienfaiteurs.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ordres religieux ne résistent pas au vent de réformes éclairées qui souffle sur nos régions. En 1773, l'impératrice Marie-Thérèse (1740-1780) supprime la Compagnie de Jésus. Dix ans plus tard, son fils Joseph II (1780-1790) ordonne le démantèlement des ordres contemplatifs jugés « inutiles ». Ces deux mesures entraînent la dispersion d'un très grand nombre de bibliothèques (89). Les collections jésuites, après le passage du conservateur de la Bibliothèque de Bourgogne Georges-Joseph Gérard (1734-1814), sont généralement vendues à l'emplacement même du collège et un catalogue de vente pour chaque institution scolaire a systématiquement été imprimé (90).

(88) Sur le traitement de ces sources : D. VANWINSBERGHE, « *De fin et d'azur*... », pp. 70-82.

(89) Sur la liquidation de ces bibliothèques, voir : J. LAVALLEYRE, « La Situation des Bibliothèques des Couvents supprimés par Joseph II en 1783 », in *Paginae Bibliographicae*, n° 5, 1927, pp. 547-552; J. MACHENS, *Des bibliothèques religieuses aux bibliothèques publiques*, Bruxelles, 2000, p. 13-58 (Archives générales du Royaume, Service éducatif, Dossiers, Première Série, n° 22).

(90) Détails de ces ventes dans J. MACHENS, *Des bibliothèques...*, pp. 25-30; Listes dans : J. BROGHE, *Répertoire des catalogues de ventes de livres imprimés*, t. 1 : *Catalogues belges appartenant à la Bibliothèque royale Albert 1<sup>er</sup>*, Bruxelles, 1982; E. PERSOONS, *Basispublicaties over kloostergeschiede*

est mieux renseigné sur les bibliothèques supprimées. En effet, le Comité de la Caisse de Religion, Joseph II. En effet, le Comité de la Caisse de Religion, l'abbé en charge par l'empereur de gérer la fermeture des couvents (91), enjoint chaque administrateur de procéder à la vente des livres possédés par les établissements religieux (92). Pour chaque ouvrage, les gestionnaires citent le titre de l'auteur, le titre, le lieu et l'année d'édition ainsi que l'éditeur, conformément aux directives du Comité (93). Ces données, d'une valeur exceptionnelle, mettent en lumière l'état des bibliothèques religieuses des Pays-Bas méridionaux à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. De plus, la qualité des informations fournies par ces inventaires permet d'identifier les incunables possédés par ces institutions (94). Toutefois, les incunables ne sont pas de colophon sont évidemment difficiles à localiser. Il arrive en outre que certains ouvrages ayant appartenu à ces institutions ne soient pas repris dans ces inventaires. Ainsi, l'ouvrage de Petrus Comestor, imprimé à Bâle par Johann Amerbach en 1486 (95), porte une marque de

II. 3. *De kloostergemeenschap Vol. 4. Dagelijks leven (Deel 2)*, Leuven, 2000, pp. 29-30 (Archives générales du Royaume, *Bibliografische en andere tot de Belgische kloostergeschiedenis voor 1796*, n° 34).

(91) J. LAENEN, « Etude sur la Suppression des Couvents par l'empereur Joseph II dans les Pays-Bas autrichiens et plus spécialement dans le Brabant », in *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1905, pp. 343-464 (Archives générales du Royaume, Série, VII, 1905, pp. 343-464).

(92) Ces documents sont conservés aux Archives générales du Royaume, Caisse de Religion, caisse n° 72-75 (détails et listes dans : E. PERSOONS, *Basispublicaties over bibliothèques...*, pp. 39-51; E. PERSOONS, *Basispublicaties over kloostergeschiede*, pp. 32-35).

(93) Les administrateurs doivent noter pour chaque livre : « le format, le titre de l'auteur, le sujet de l'ouvrage, la date et le lieu de l'édition, le titre de l'ouvrage », in BRUXELLES, Archives générales du Royaume, *Comité de la Caisse de Religion*, 71/1, fol. 777 (*Projet du 5 février 1784*).

(94) Semblable démarche dans : E. PERSOONS, « De inkunabels van de abdij van Herent », in *Medelingen van de Geschied- en Oudheidkundige Kring voor Leuven en omgeving*, t. 1, 1961, pp. 55-60, 151-152.

(95) R. ADAM, « La bibliothèque du prieuré du Val-des-Ecolliers à Oudenbosch », pp. 317-327.  
(96) P. COMESTOR, *Historia scholastica*, Bâle : Johann Amerbach, 1486, folio 1486, folio 1486, folio 1486 (KBR, R.P., Inc B 1257; Adam 2425; Adam 2425).

possession du prieuré des chanoines réguliers de saint Augustin de Bethléem, près de Louvain, mais n'est pas signalé dans l'inventaire du Comité (96). Plusieurs raisons peuvent expliquer cette absence : le prêt, le vol, le don avant la fermeture du couvent ou tout simplement une omission lors de la rédaction de l'inventaire. Pour autant que ces sources le permettent, un examen exhaustif de ces registres permettrait de retrouver un grand nombre d'éditions perdues ou tout simplement inconnues.

Une fois inventoriés, les livres ont tous été acheminés vers Bruxelles afin d'y être vendus publiquement. Au préalable, la Bibliothèque de Bourgogne a pu choisir des livres parmi tous les ouvrages entreposés. Le libraire bruxellois Joseph Ermens (1736-1805) est chargé de l'orchestration des ventes (97). Trois ventes publiques sont organisées. La première se déroule le 22 août 1785 au couvent des chartreux à Bruxelles (98). La deuxième débute, selon le catalogue, au même endroit, le 13 mars 1786 (99). Les troubles qui ont perturbé le Brabant entraînent le report de la vente suivante à l'année 1792. La troisième, dont on conserve deux catalogues différents, commence le 16 avril 1792 (100). Les deux derniers

(96) G. COIN, « Quelques reliures provenant des anciens Pays-Bas », p. 123.

(97) A. WAUTERS, « Ermens (Joseph) », in *Biographie nationale*, t. Bruxelles, 1878, col. 623-628.

(98) *Premier catalogue des livres, provenans des couvens supprimés des Pays-Bas. La vente de ces bibliothèques commencera lundi le 22 août 1785 à 9 heures du matin & à 2 heures après-midi, au couvent des chartreux à Bruxelles. Sous la direction de Jos. Ermens, Bruxelles : Jos. Ermens, imprimeur-libraire, Marché aux Charbons, 1785, in-8vo (KBR, 22.592 A).*

(99) *Second catalogue des livres, provenans des couvens supprimés des Pays-Bas. La vente de ces livres commencera Lundi le 13 mars 1786 à 9 heures du matin et à 2 heures après-midi, au couvent des ci-devant Chartreux à Bruxelles, Bruxelles : J. Ermens, Marché aux Charbons, 1786, in-8vo (KBR, Bibliothèque universitaire, 8827B).*

(100) *Troisième catalogue des livres, provenans des couvens supprimés des Pays-Bas. La vente de ces livres commencera lundi le 16 avril 1792 à 9 heures du matin & à 2 heures après-midi, au couvent suprême des Religieuses à Bruxelles. Sous la direction de Jos. Ermens, Bruxelles : Jos. Ermens, imprimeur-libraire, Marché aux Charbons, 1792, in-8vo (KBR,*

catalogues retiendront particulièrement notre attention, car ils comportent un grand nombre d'éditions antérieures à 1500. Les deux documents fournissent des indices appréciables quant au marché des incunables à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle.

En résumé, de nombreux catalogues de bibliothèques d'établissements ecclésiastiques sont conservés pour la période moderne. On les utilisera cependant avec prudence car, bien qu'ils reflètent l'activité intellectuelle du lieu, ils sanctionnent à un moment donné des années — si pas des siècles — d'acquiescence à l'égard de certains ouvrages.

#### b) *Constitution et dispersion des bibliothèques religieuses*

La révolution de Gutenberg bouleverse doucement la composition des fonds ecclésiastiques. Dans certaines bibliothèques, on ne se hâte pas pour remplacer un texte manuscrit par son équivalent imprimé. D'autant plus que, pour certains titres, l'âge confère au contenu de l'œuvre une valeur bien précieuse. Les ateliers de copies, pour leur part, sont encore généralement actifs. Cette situation perdure jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle (101). L'abbé humaniste de Sponheim, Jean Trithemius (†1516), édite encore un *Eloge des scribes* à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle (102). Paradoxalement, il utilise l'imprimerie pour souligner la nécessité de la reproduction manuelle de textes. Le

(101) *Quatrième catalogue des livres, provenans des couvens supprimés des Pays-Bas. Rédigé & mis en ordre avec quelques notes littéraires par Jos. Ermens. La vente de ces livres commencera après celle du 16 avril 1792, à 9 heures du matin & à 2 heures après-midi, au couvent suprême des Riches Religieuses à Bruxelles, tome 1, Bruxelles : Jos. Ermens, imprimeur-libraire, Marché aux Charbons, 1792, in-8vo (KBR, VH 22.608 A). Le second tome n'a jamais été imprimé.*

(102) Le cas est signalé pour les croisières de Huy, de Liège et de Namur par J.-P. Depaire, voir « Les incunables dans les anciennes bibliothèques des Croisières de Huy, Liège et de Namur », in *Contributions à l'histoire des Bibliothèques et de la Lecture...*, p. 71. Voir supra note 36.

(103) Jean TRITHEMII, *De laude scriptorium*, Mayence : Peter von Friedemann, 1494, in-4to (Polain 3815).

phénomène est connu : ce n'est que graduellement que l'imprimé prendra l'avantage sur le manuscrit (103).

Les guerres de Religion qui ensanglantent l'Europe à partir de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle causent des torts irréparables aux bibliothèques conventuelles (104). Dans quelques grandes villes des Pays-Bas méridionaux, l'année 1566 est particulièrement funeste. Des calvinistes, excités par des prédications, s'abandonnent à une fureur délétère et s'en prennent à tout ce qui représente la confession catholique. Dans des centres urbains comme Bruxelles, Gand ou Anvers, des réformés prennent le pouvoir et expulsent les ordres religieux. Les bibliothèques ne sont pas épargnées au cours de cette période troublée. En effet, les livres, au même titre que les objets de culte, sont saccagés. La reconquête territoriale s'accompagne de la reconquête catholique. À la faveur de Contre-Réforme, les ordres et les fondations nouvelles multiplient dans les villes. À Bruxelles, on voit affluer des jésuites, des augustins, des capucins, des carmes déchaussés, des minimes, des oratoriens, et bien d'autres (105). Dans un mouvement de renouveau, le livre tient une grande place. Les bibliothèques, grandes et petites, connaissent une période d'essor tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette époque voit une prise de conscience à l'égard de la bibliothéconomie. Se multiplient alors des textes normatifs relatifs à l'organisation et la gestion des livres au sein des ensembles conventuels. De nombreux catalogues de communautés ecclésiastiques datés de cette époque. Toutefois, la vitalité des bibliothèques religieuses

montre des signes d'essoufflement au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle (106).

Les marques d'appartenance retrouvées dans les incunables de la Bibliothèque royale de Belgique témoignent principalement de la pratique du don des particuliers; la problématique est développée plus haut. Les ex-libris sont avars de renseignements sur l'achat d'éditions antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle. Les maisons religieuses. Nous avons cité plus haut le cas guillemites de Bruges. Néanmoins, on peut tirer certaines indications de cette absence d'indications. Le nombre d'incunables présents dans les bibliothèques d'ordres apparus à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle, comme les ordres par exemple, témoigne du dynamisme du marché de l'époque main à cette époque. Des détails peuvent être obtenus entre autre, par la consultation des livres de comptes des institutions religieuses. Les renseignements ainsi acquis permettent de mieux appréhender le processus d'achat de livres par des couvents.

Les ex-libris, pour leur part, apportent des indications utiles quant aux mouvements de livres entre différents monastères. Le renseignement parfois connu uniquement par le biais des marques de provenance. Ces fluctuations sont parfois à l'origine d'une dispersion volontaire. Ainsi, les marques de possession de deux incunables appartenant jadis aux dominicains de Vilvorde dévoilent qu'ils ont été offerts par Aubert Le Moine aux frères prêcheurs de Bruxelles pour être ensuite cédés à ceux de Vilvorde (107). Ces marques peuvent également servir à la dislocation involontaire d'une bibliothèque. En effet, à la suite de la prise de la ville par les calvinistes, les livres de Bois-le-Duc, qui s'y étaient installés au lendemain de la proclamation de la Trêve de Douze ans (1609-1621), furent emportés par les vainqueurs. Un des membres de la bibliothèque prit la fuite vers Anvers (108). Un des membres de la bibliothèque de Sidoronius Hosschius (1596-1653), relate dans son

(103) C. BOZZOLO, E. ORNATO, « Les bibliothèques entre le manuscrit et l'imprimé », in *Histoire des bibliothèques...*, t. 1, p. 333-347. Sur la réception intellectuelle liée au passage du manuscrit à l'imprimé, voir E. L. EISENSTEIN, *La révolution de l'imprimé. À l'aube de l'Europe moderne*, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 2003.

(104) D. PALLER, « Les conséquences des guerres de Religion », in *Histoire des bibliothèques...*, t. 2, pp. 14-15.

(105) *Histoire de Bruxelles*, sous la dir. de M. MARTENS, Toulouse, 1979, p. 202.

M. CAILLIET, « Les bibliothécaires », in *Histoire des bibliothèques...*, t. 1, p. 179; C. JOLLY, « Les bibliothèques bénédictines », in *Histoire des bibliothèques...*, t. 2, pp. 29-43; P. MECH, « Les bibliothèques de la Compagnie de Jésus », in *Histoire des bibliothèques...*, t. 2, pp. 57-63. Voir *supra* note 77.

A. PONCELET, *Jésuites*, t. 1, pp. 421-422, 424-425.

récit du siège de la cité que lui et ses frères ont quitté la ville accompagnés d'un chariot contenant leur bibliothèque (109). Après cet événement, on perd brièvement la trace de ces ouvrages. Cependant, les ex-libris de dix incunables du collège de Bois-le-Duc, conservés à la Bibliothèque royale de Belgique, comportent des marques des jésuites de Bruxelles-Gand et Alost (110). Les livres ont été récupérés par ces institutions. Il en va de même pour les franciscains de Bois-le-Duc — qui ont fui la ville en même temps que les jésuites —, dont une vingtaine d'incunables ont abouti dans la bibliothèque des minorites de Hal, installés dans cette ville depuis 1627 (111), comme en témoignent les ex-libris (112).

L'achat et le don demeurent ainsi les principaux modes d'entrée des incunables dans des bibliothèques religieuses. Malgré la sécurité offerte par la pérennité de ces établissements, certains incunables ont eu une vie mouvementée.

(109) «[...] *diobus* [Jésuites] *item qui bibliothecae in novem impiorum curam gerent* [...]», in SIBRONIUS HOSSENIUS, *Obsidionis Shivaducensium C. R. HERMANS, in Dagboek van belegering van 's Hertogenbosch gesedert den 28 April tot den 10 September 1629 door den schepen Robert Voorne*, Bois-le-Duc, 1873, p. 178. Sur l'auteur, voir : W. A. ANDERSON, *Prosopographia Jesuitica Belgica antiqua (PJB4) : a biographical dictionary of the Jesuits in the Low Countries 1542-1773*, t. 2, Louvain — Heverlee, 2000, pp. 461-462.

(110) Afin de ne pas surcharger cette note, nous ne citerons que les des incunables accompagnée de la référence au catalogue de Marté-L. Polain. Jésuites de Alost : Inc B 79 (Polain 1589), Inc B 1365 (Polain 210), Inc C 188 (Polain 2820), Inc C 198 (Polain 2822); jésuites de Bruxelles : Inc B 26 (Polain 1646); jésuites de Gand : Inc A 308 (Polain 1653), Inc B 1195-96 (Polain 3475), Inc B 1406 (Polain 3989), Inc B (Polain 2474), Inc C 287 (Polain 1768).

(111) A. HOUBAERT, «Minderbroederkloosters in de Zuid-Nederlanden. Kloosterlexicon. 29. Halle (Br.)», in *Franciscana. Bijdragen tot de geschiedenis van de minderbroeders in de Nederlanden*, t. 39, 1984, pp. 137-143.

(112) Inc A 351 (Polain 2699), Inc B 116 (Polain 558), Inc B (Polain 2762), Inc B 279, 283 (Polain 235), Inc B 313 (Polain 2659), 341 (Polain 3777), Inc B 407 (Polain 1979), Inc B 626 (Polain 1082), B 713 (Polain 1902), Inc B 743 (Polain 2970), Inc B 747 (2615), Inc B (Polain 1559), Inc B 981 (Polain 2933), Inc B 1261 (Polain 1020), 1298 (Polain 2655), Inc B 1299 (Polain 2659), Inc B 1502 (Polain 1579 (Polain 2644), Inc C 26 (Polain 2535), Inc C 88 (Polain 162 (Polain 385), Inc C 365 (Polain 1373).

En fait, l'incurie des hommes a engendré des catastrophes. Des collections entières ont été déplacées, disséminées ou, pire, détruites. Ces mouvements, dont les exemplaires gardent parfois des traces, éclaireraient l'existence de réseaux informels unissant différents couvents d'un même ordre.

### 3. LA BIBLIOPHILIE

Les livres les moins utiles, et cependant les plus recherchés aujourd'hui, sont ceux imprimés pendant le quinzième siècle. Bien reliés, ils ornent une bibliothèque; et leurs possesseurs, dès qu'ils connaissent les dates de l'impression, les attribuent à des auteurs, des imprimeurs et des villes où ils sont imprimés, peuvent satisfaire la curiosité de ceux qui viennent dans leurs bibliothèques» (113). Cette phrase extraite d'une notice littéraire du début du XIX<sup>e</sup> siècle résume parfaitement l'actualité des bibliothèques d'alors à l'égard de la possession des incunables. Le désir de collectionner les premiers imprimés n'est pas qu'un objet d'art est apparu, selon Seymour de Ricci, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle au sein de la noblesse anglaise (114). Ce mouvement s'est rapidement répandu dans les Provinces-Néerlandaises pour atteindre progressivement la France et les Pays-Bas méridionaux. La bibliophilie devient un champ autonome du monde de la librairie et des bibliothèques. On assiste à l'émergence d'un marché spécifique ainsi qu'à l'instauration d'un système de valeurs propre (115).

<sup>113</sup> «Correspondance littéraire», in *Nouvel Esprit des journaux*, Septembre 1803, pp. 265-266.

<sup>114</sup> S. DE RICCI, *English Collectors of Books & Manuscripts* (1530-1803), pp. 265-266.

<sup>115</sup> Y. SORDET, «Bibliophilie», in *Dictionnaire encyclopédique du Livre*, dir. de P. FOUQUE, D. PECHOIN et P. SCHUWER, t. 1, Paris, 2002, pp. 1-286; H. DE LA FONTAINE-VERWEY, «La Bibliophilie aux Pays-Bas», in *Le congrès international de bibliophilie. Actes et Communications*, septembre - 3 octobre 1961, Paris, 1963, pp. 85-94; J. VIARDOT, «Bibliophilie et pratiques bibliophiliques», in *Histoire de l'édition française. Le livre triomphant*, sous la dir. de H.-J. MARTIN et R. CHARTEAU, t. 1, Paris, 1984, pp. 447-467; Id., «Naissance de la bibliophilie : les cabinets de livres rares», in *Histoire des bibliothèques...*, t. 1, Paris, 1984, pp. 269-289.

La principale source pour accéder aux collections de amateurs de livres demeure bien évidemment le catalogue de bibliothèque qu'il soit fait du vivant ou après le décès de son propriétaire. Il convient néanmoins de garder à l'esprit que certains libraires, peu scrupuleux, ajoutaient volontiers de nouveaux livres lors de la liquidation d'une bibliothèque particulière comme nous l'avons signalé plus haut.

Dans les catalogues conservés, il n'est pas rare de rencontrer des notes laissées par un bibliophile précisant et le prix d'adjudication d'un ouvrage et le nom de son acquéreur. Le prix d'adjudication est inscrit par l'amateur dans le but de déterminer, pour son propre compte, le cours des livres anciens. Actuellement, la consultation de l'*Argus du livre* et de la collection n'est que le prolongement de cette démarche. La présence des noms des acheteurs est extrêmement utile pour celui qui désire retracer le parcours d'un livre, d'étape en étape.

Le cas du bibliophile gantois Charles van Hulthem (1764-1832) est particulièrement probant pour connaître les procédés d'acquisition de livres anciens par un amateur de livres. Grand bibliophile, il a commencé à acquérir des ouvrages dès l'âge de sept ans (116). Grâce aux notes qu'il a laissées dans ses exemplaires, il est possible de reconstituer le mode d'entrée de ses incunables dans sa propre bibliothèque.

La bibliothèque de Charles Van Hulthem (1764-1832) n'est pas un groupe pas moins de 60.000 imprimés – dont 15.000 incunables – et un millier de manuscrits (117). Charles Van

(116) A. VOISIN, «Notice sur Charles van Hulthem», in *Bibliotheca themanica ou Catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et de manuscrits délaissés par M. Charles Van Hulthem*,... , t. 1, Gand, 1836, p. LVIII.

(117) A. VOISIN, *Bibliotheca Hulthemiana ou Catalogue méthodique de la riche et précieuse collection de livres et de manuscrits délaissés par M. Charles Van Hulthem*,... , 6 t., Gand, 1836-1837. Sur cet éminent collectionneur belge, voir : V. JACOUPS, «Hulthem (Charles-Joseph-Emmanuel van)», in *Bibliographie nationale*, t. 9, Bruxelles, 1886-1887, col. 692-705; Charles Van Hulthem, 1764-1832 : exposition organisée à l'occasion du deux centième anniversaire de la naissance de Charles Van Hulthem, Bruxelles, Bibliothèque Albert Ier, du 5 septembre au 4 octobre 1964, Gand, Bibliothèque de l'Université de l'Etat, du 15 octobre au 14 novembre 1964 : catalogue, Bruxelles, 1964.

Van Hulthem a réuni son immense collection par le biais des ventes publiques. «Il ne se faisait pas une vente dans la région, en Hollande, en France et sur les frontières d'Allemagne dans laquelle il ne fit acheter [des livres] pour des sommes considérables» (118). Van Hulthem s'intéressait non seulement aux origines de l'imprimerie mais également aux propriétaires de livres. Dans sa collection, se côtoient des livres de représentants de la République des Lettres et le bollandiste Joseph Ghesquière (1731-1802) ou les «amabilistes» Gérard Meerman (1722-1771) et Charles de Serma y Santander (1752-1813). Il achète des livres de bibliophiles des Pays-Bas dont les anversois Jean-Baptiste Verdussen (1698-1773) ou François Mols (†1790), ainsi que des œuvres jadis en possession de personnalités de haut rang parmi lesquelles figurent la comtesse Anne-Philippine de Saxe d'Yve (1738-1814), le cardinal Loménie de Brienne (1717-1794), premier ministre de Louis XV, ou encore Napoléon Bonaparte.

Malgré de son intérêt, Charles van Hulthem consigne par quelques commentaires sur le ou les anciens propriétaires de ses incunables (III. 7). Ainsi, dans un *Consolatorium van de conscientiae* de Jean Nider, attribué au colonel Johann Zell, il souligne l'ancienne appartenance au prieuré de Hulthem en Flandre : «Bibliothèque d'Elzevhem, couvent de Hulthem en Flandre, supprimé en 1781, dont les biens ont été vendus au Chapitre de Ste Pharaïde à Gand. 26 janv. 1719». (119). Ailleurs, dans des *Opera* de Thomas a Kempis, datés en 1494 et achetées lors de la vente des livres du comte Joseph Ermens, le Gantois indique qu'il s'agit d'un livre du «savant-libraire» Ermens (120). Quand un bibliophile décidait sans avoir apposé d'ex-libris dans ses livres, Charles van Hulthem se chargeait de faire graver des vignettes

(118) A. VOISIN, «Notice sur Charles van Hulthem», in *Bibliotheca themanica*,... , p. LVIII.

(119) JEAN NIDER, *Consolatorium timoratae conscientiae*, [Cologne : Ulmer, 1470], in-4to (KBR, R.P., Inc A 42; Polain 2844; Adam 2244).

(120) THOMAS A KEMPIS, *Opera : Sermones, epistolae et alia opuscula*, [Louvain : Gaspar Hochleider, 29 novembre 1494, in-folio (KBR, R.P., Inc 340; Polain 3777; Adam 2932)].

tes à leur nom. Jérôme de Bosch (1740-1811), Jean-Baptiste Lauwers (1755-1829) et Pierre Philippe Constant Lammers (1762-1836) ont bénéficié de cette attention.

Des traces manuscrites permettant de cerner la nature de la passion qu'anime les bibliophiles subsistent toujours dans les incunables. Les amateurs de ces premiers imprimés insistent parfois des renseignements sur le contenu de l'œuvre, mais surtout sur l'exemplaire qu'ils détiennent. Toutefois, avant l'apparition d'ouvrages de référence tel que celui de Ludwig Hain (1781-1836) (121), les bibliophiles utilisent volontiers comme sources bibliographiques des œuvres traitant des origines de l'imprimerie, incluant parfois des catalogues d'incunables, et, principalement, des catalogues de ventes, permettant d'établir la rareté d'une édition (122). Le souci de posséder une bibliothèque idéale motive ces collectionneurs. À côté des catalogues de bibliothèques de bibliophiles reconnus des libraires éditent des manuels pour se constituer une collection idéale. Les plus connus sont ceux de Guillaume-François de Bure (1734-1820) et de Jacques-Charles Brunet (1780-1867) (123). L'introduction du *Dictionnaire bibliographique du quinzième siècle* de Charles de La Serna y Santander témoigne de cette démarche. L'auteur souhaite que son livre soit « indispensable à tous ceux qui désireront s'appliquer avec avantage à l'étude de la bibliographie, ainsi qu'aux personnes chargées du soin de former des bibliothèques, soit publique soit particulière, de les arranger et d'en faire le catalogue d'une manière instructive, et qu'il pourra être aussi utile que commode aux bibliographes même les plus instruits » (124).

(121) *Repertorium bibliographicum in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum MD. typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel adcuratius recensentur*, 4 t., Stuttgart, 1826-1838.

(122) Y. SORDET « Source bibliographique et modèle bibliographique. Le recours au catalogue de vente de Gabriel Martin à Seymour de Ricci », *Les ventes de livres et leurs catalogues...*, pp. 99-118.

(123) G.-F. DE BURE, *Bibliographie instructive ou Traité de la connaissance des livres rares et singuliers*, 6 t., Paris, 1763-1768; J.-C. BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livre*, 5<sup>e</sup> éd., 9 t., Paris, 1860-1880 (124) C. DE LA SERNA Y SANTANDER, *Dictionnaire bibliographique du quinzième siècle ou description par ordre alphabétique des éditions les plus*

Certains amateurs ont apporté leur contribution à l'étude des origines de l'imprimerie. Sur base de la comparaison des caractères, ils n'hésitent pas à tenter d'attribuer une édition à tel ou à tel imprimeur. Une note du libraire Joseph Ermens, retrouvée dans des *Lettres* de Pierre de Blois imprimées entre 1479 et 1481 par les Frères de la vie commune à Bruxelles, mentionne : « Première édition fort rare et recherchée des curieux imprimée à Bruxelles chez les Frères de la vie commune vers 1480, dont les caractères sont exactement conformes à ceux employés dans les Sermons de Bernard Bruux. 1481. fol. Voyez aussi le catalogue des livres de la Serna Santander Bruux. 1803 tom. 1. pag. 119 n. 125 ». Ici, le libraire ne s'est pas trompé sur l'attribution des caractères utilisés par les Frères de la Vie commune sur l'approximation de la date d'impression. Ces deux ouvrages ont été reproduit à l'aide du type 4A : 100G employé par les Frères entre 1479 et 1481 (126). On notera également l'emploi d'un catalogue de vente comme outil bibliographique.

Enfin, l'absence de traces manuscrites dans les éditions du 15<sup>e</sup> siècle témoigne également d'une autre pratique bibliographique. Au 19<sup>e</sup> siècle, la sauvegarde du livre, avec le respect pour toutes les provenances, n'est pas la règle d'or. Il était courant chez certains amateurs de livres de laver les incunables afin d'éliminer toutes les scories et autres annotations manuscrites pour rendre l'exemplaire proche de son état primitif (127). La mention « *exemplar pristino nitore restitutum* », trouvée dans certains incunables ayant appartenu à Charles Hulthem, témoigne manifestement de cette pratique.

et les plus recherchées du quinzième siècle, précédé d'un Essai historique sur l'origine de l'imprimerie, 3 t., Bruxelles, 1805, in-4to, p. 11.

(125) PIERRE DE BLOIS, *Epistolae*, [Bruxelles : Frères de la Vie Commune, entre 1479 et le 9 juin 1481], in-folio (KBR, R.P., Inc B 1625; n. 3088; Adam 2402).

(126) Voir : W. et L. HELLINGA, *The Fifteenth-Century Printing Types of Low Countries*, t. 2, Amsterdam, 1966, p. 397.

(127) H. DUBOIS D'ENGHEN, « Lavage et restauration de livres anciens », *Le Livre et l'Estampe. Revue de la Société des Bibliophiles et Iconophiles Belge*, n. 4, 1955, p. 18-21; n. 5, 1956, p. 27-31; n. 6, 1956, pp. 15-17; n. 7, 1956, pp. 11-17; n. 8, 1956, pp. 7-14.

D'ailleurs, la description que donne Auguste Voisin (1800-1843) de l'attitude de ce dernier est assez significative : « Mr Van Hulthem aimait les livres pour leur contenu, il n'aurait pas moins pour leur forme extérieure : aussi les plus grande partie de ses exemplaires sont-ils de choix, parfaitement reliés et dans un excellent état de conservation. On sait qu'aide par son fidèle et intelligent domestique, Joseph qui l'a servi pendant 28 ans, jusqu'au moment de sa mort, a lavé lui-même de 20 à 22.000 volumes, qui maintenant se conserveront encore intacts pendant deux ou trois siècles (128) ». Ce faisant, avec les encres, disparaissaient dans les bacs de lavement des ateliers des informations précieuses tant recherchées aujourd'hui. Les aspirations des bibliophiles ne rencontrent pas toujours celles des historiens du livre.

Avec la bibliophilie, l'intérêt suscité par les incunables s'est considérablement modifié. On assiste à une véritable révolution épistémologique : on passe de la « *lectio divina* » à la « *lectio mundissima* ». La forme l'a emportée sur le contenu.

#### 4. LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

En 1794, suite à l'invasion des anciens Pays-Bas par les troupes françaises, la Bibliothèque de Bourgogne, fondée en 1559 par Philippe II (1555-1598), est supprimée. Durant cette période troublée, l'institution subit diverses spoliations, menées entre autres par le commissaire Laurent. Des manuscrits et des livres précieux partent pour Paris où ils seront entreposés à la Bibliothèque nationale. Peu avant le Congrès de Vienne, une partie des ouvrages confisqués sont rendus à la Belgique (1814), ce qui explique la présence sur certains incunables du cachet « Bibliothèque nationale ». Après quelques péripéties, l'Administration centrale du département de Dyle décide en 1797 de transférer les collections de la Bibliothèque de Bourgogne vers les locaux de la bibliothèque de l'Ecole centrale du département de la Dyle, nouvellement créée. Peu de temps après, en 1803, le patrimoine livresque possédé par les Ecoles centrales de chaque département est

réuni aux municipalités en raison de la fermeture de ces établissements (129).

La mort de Charles van Hulthem (1836), l'Etat belge rachète en bloc la collection du bibliophile qui ne compte pas moins de 60.000 volumes et un millier de manuscrits. Ces ouvrages constituent le fondement de la nouvelle Bibliothèque royale de Belgique, instituée le 19 juin 1837 par le roi. En 1842, l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne est de ses cendres par la rétrocession de la bibliothèque de Dyle de Bruxelles à l'Etat. A cette occasion, un cachet de la Bibliothèque royale - Fonds de la Ville est apposé sur les livres sans souci pour leur caractère précieux (Ill. 8). En fait, il n'est pas rare de rencontrer dans les incunables des marques appliquées dans les espaces occupés par des lettres ou sur les anciennes marques de provenance.

Les ex-libris, manuscrits ou imprimés, retrouvés sur les incunables portant le cachet « Fonds de la Ville » mettent en évidence l'histoire de la collection. Nous avons relevé 1650 exemplaires arborant ce cachet. En outre, les anciens inventaires de la Bibliothèque royale de Belgique renseignent, pour la part, 255 autres exemplaires provenant de ce fonds. Parmi ces livres, 989 arborent une marque de possession de l'Institution ecclésiastique des Pays-Bas autrichiens. Il est intéressant de beaucoup d'incunables de ce fonds ne portent aucune mention d'appartenance. Toute quantification s'avère impossible, nous estimons toutefois que le nombre d'exemplaires provenant d'anciens couvents devrait être bien supérieur à celui avancé. Plusieurs raisons renforcent cette impression. Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux recueils factices ont été réédités afin d'en faire des unités bibliographiques distinctes pendant ainsi à jamais toute trace de leur origine. Les incunables ont tout de même pu être retrouvé grâce aux anciens inventaires. De surcroît, les livres fragmentés ont été reclassés dans l'ordre alphabétique des pays et des localités, et par ordre chronologique des imprimeurs et des impressions. En outre,

(128) A. VOISIN, « Notice sur Charles van Hulthem », pp. LIX-LX.

(129) Sur l'histoire de la Bibliothèque royale de Belgique, voir : M. DEBAY, « Esquisse historique », in *Bibliothèque royale. Mémoires*, 1969, pp. 3-82.

les campagnes de restaurations des siècles précédents ne sont pas effectuées avec les mêmes exigences qu'actuellement. Il n'est pas rare en effet de rencontrer des incunables dont les bords ont été rognés. De nombreuses reliures ont été remplacées sans pour autant conserver les anciens plats. Cette politique de restauration et de reliure, typique du XIX<sup>e</sup> siècle, a entraîné l'élimination d'annotations extrêmement précieuses qui auraient pu nous renseigner sur l'origine de différents exemplaires. Les chiffres présentés ici ne doivent donc pas être considérés en termes de valeur absolue, mais bien comme exprimant une tendance. Le tableau 3 reprend, par famille religieuse, la composition du fonds de la Ville de Bruxelles sur la base des exemplaires survivants.

La collection d'incunables de la Bibliothèque royale de Belgique apparaît donc comme étant largement tributaire des anciens ordres religieux des Pays-Bas méridionaux et, en particulier, des franciscains, des chanoines réguliers de saint Augustin et de la Compagnie de Jésus. Parmi ces familles, certains couvents sortent du lot : les frères mendiants de Louvain (93 volumes), les chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jacques-sur-Coudenberg à Bruxelles (55) et ceux des prieurs du Rouge-Cloître à Auderghem (47), de Bethléem à Herent (26) ainsi que les jésuites de Bruxelles (73). Ces chiffres attestent à eux seuls de l'idée que l'on avait de la richesse des bibliothèques de ces établissements et de la forte composante brabançonne du fonds primitif de la Bibliothèque royale de Belgique.

Le fonds « Ville de Bruxelles » comprend également quelques vestiges de la bibliothèque de Marguerite d'Autriche et de l'ancienne Bibliothèque de Bourgogne. Ces livres se reconnaissent par l'ancienne cote manuscrite retrouvée sur leur premier feuillet, renseignant leur emplacement sur un pupitre de cette institution, à l'instar de ce *De officiis* de Cicéron, en français, imprimé à Lyon, qui porte la mention « du premier

TABLEAU 3

Les ordres religieux dans le fonds de la Ville de Bruxelles (VB)

Familles religieuses	Nombre d'incunables	Pourcentage
Ordres précisions	9	0,91
Augustins	20	2,02
Prédicteurs	32	3,24
Augustines	5	0,51
Augustines	26	2,63
Augustines	13	1,31
Augustines déchaussés	44	4,45
Augustines réguliers de saint Augustin	161	16,30
Augustines de chanoines	8	0,81
Augustines	23	2,33
Augustines	22	2,22
Augustines	31	3,13
Augustines	27	2,73
Augustines	43	4,35
Augustines de saint Augustin	5	0,51
Augustines de saint Jérôme	5	0,51
Augustines franciscains	273	27,60
Augustines de la Vie Commune	2	0,20
Augustines dominicains	5	0,51
Augustines	161	16,30
Augustines	5	0,51
Augustines	42	4,25
Augustines de saint François	27	2,73
Augustines	989	100,00

à la fin de la [ix] Ve» (130) ou de ces *Cent nouvelles nouvelles*, placées par Antoine Vêrard à Paris, placées « du Ve pupitre 71e » et cotées « 880 » (131).

<sup>130</sup> MARCUS TULLIUS CICERO, *Des offices*, Lyon : Claude Dayne, 1496/97, in-folio (KBR, R.P., Inc B 455; Polain 1806, Adam 877, 201).

<sup>131</sup> Les *cent nouvelles nouvelles*, Paris : Antoine Vêrard, [ca 1495], (KBR, R.P., Inc B 521; Polain 1053, Adam 2285, Debae 304).



Le fonds primitif des incunables de la Bibliothèque royale de Belgique est donc constitué en majeure partie par le fonds de la Ville de Bruxelles et, dans une moindre mesure, par la bibliothèque de Charles Van Hulthem. Il occupe à lui seul plus de la moitié de la collection actuelle d'éditions du XV<sup>e</sup> siècle de la Réserve précieuse. La Bibliothèque royale de Belgique a continué à acquérir des incunables lors de ventes publiques. Des grands noms de la bibliophilie belge et étrangère apparaissent ainsi dans les ex-libris retrouvés sur les incunables de l'institution.

Le patrimoine de la Bibliothèque s'est également enrichi grâce aux donations privées. Madame Louis Solvay (1877-1962), par exemple, a légué quatre incunables dont un *Directorium humanae vitae*, de Johannes de Capoue, attribué au strasbourgeois Johann Prüss, portant un ex-libris imprimé datant du XV<sup>e</sup> siècle (132). Le bibliophile Fernand Nysseu (1893-1964), pour sa part, a permis au conservateur de la Réserve précieuse de choisir vingt livres dans sa collection dont des *Heures à usage de Rome*, publiées vers 1500 (133).

Depuis sa création au lendemain de la seconde guerre mondiale par Franz Schauwers, la Réserve précieuse s'est efforcée de rassembler et d'acquérir des premiers témoignages de l'imprimerie. La collection actuelle illustre cet effort, pépinié par tous les successeurs de Schauwers. Elle regroupe en effet un ensemble important de livres produits dans une grande partie des centres typographiques européens avant 1500. Actuellement, la politique d'acquisition de la Section poursuit cette optique avec un recentrage sur les productions belges et les ouvrages absents des bibliothèques belges. D'ailleurs, ni le fonds de la Réserve précieuse a acheté une édition

(132) JOHANNES DE CAPUA, *Directorium humanae vitae*, [Strasbourg : Johann Prüss, ca 1489], in-folio (KBR, R.P., FS IX 12; Polain 2408a (A)); Adam 1758; G. COLIN, M.-T. LENGIER, A. ROUZET, *Bibliothèque de Madame Louis Solvay : catalogue*, Bruxelles, 1969, n° 12).

(133) HORVAE AD USUM ROMANUM, [Paris] : Thielman Kerwer, pour Gilles Renacle et Guillaume Eustace, 14 novembre [1500?], in-8vo (KBR, R.P., FS XI 3; Polain 1926; Adam 1549; G. COLIN, M.-T. LENGIER, *Vingt livres de la bibliothèque de feu Monsieur Fernand J. Nysseu...*, Bruxelles, 1967, n° 3).

*Historiae Romanae decades* de Tite-Live non répertoriées dans le catalogue de Marie-Louis Polain ainsi qu'un exemplaire unique, dont on ne connaissait que quelques fragments, *Logica vetus* d'Aristote, imprimé par Jean de Westphalie Thierry Martens à Alost en 1474 (134).

\*  
\*  
\*

Ces quelques pages ont permis de mettre en lumière la constitution du fonds des incunables de la Bibliothèque royale de Belgique d'un point de vue quantitatif et qualitatif. La liquidation des bibliothèques religieuses, suite aux édits de Marie-Thérèse et de Joseph II, ainsi que l'acquisition de la bibliothèque de Charles van Hulthem, ont largement contribué à former le patrimoine de l'actuelle Bibliothèque royale de Belgique. Les achats et les donations ultérieurs sont venus compléter cette riche collection.

Il a été également question des usages des incunables du XV<sup>e</sup> siècle à nos jours pour l'espace géographique de la Belgique. Durant longtemps, les premiers imprimés ont été appréciés pour leur contenu. Le relatif dynamisme du marché de seconde main et la perpétuation de la pratique du don à l'égard des institutions religieuses tendent à le prouver. La lecture intervient au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle quand les incunables se voient attribuer la notion d'objet d'art et perdent toute autre signification. Actuellement, les dépôts de livres ne réconcilient ces deux usages. Les incunables sont conservés comme traces des balbutiements de l'imprimerie naissante et comme objets culturels, témoins de la transmission des connaissances du passé.

Les marques de possession fournissent une aide précieuse dans les tentatives de reconstruction des bibliothèques de l'Ancien Régime et des usages qui leur sont liés. Appliqué à

(134) TITUS LIVIUS PATAVINUS, *Historiae Romanae decades*. Ed. : Johann Andreae, [Venise] : Vindelinius de Spira, 1470, folio (KBR, R.P., Inc C 92; Adam 3211); ARISTOTE, *Organon (Logica vetus)*, Alost : Jean de Westphalie et Thierry Martens, 6 mai 1474, 4to (KBR, R.P., Inc A 2343; Adam 3201).

un ensemble plus vaste, leur repérage systématique permettrait de mieux connaître les anciennes bibliothèques de nos régions, mais aussi les goûts et les pratiques des intellectuels de l'époque moderne. Il est donc essentiel que les institutions publiques s'intéressent de plus près aux marques de possession de leurs ouvrages anciens. Des travaux sont en cours, mais la masse à défricher est énorme encore.

Confiterer

Confiterer... Confiterer...

Africa prima

Africa prima... Africa prima...

Secundus

Secundus... Secundus...

Terminus

Terminus... Terminus...

Secundo quatuor

Secundo quatuor... Secundo quatuor...

Terminus

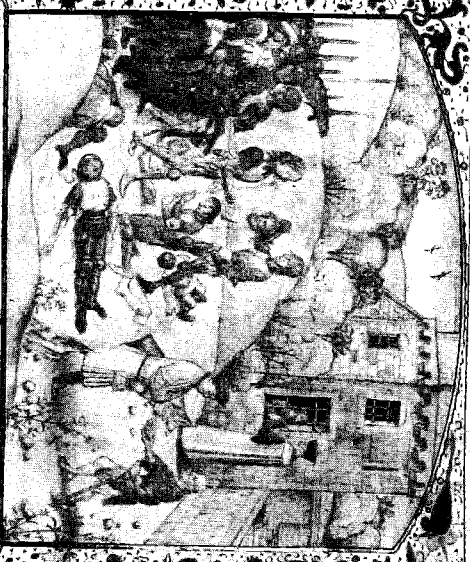
Terminus... Terminus...

... in nomine domini Amen. ...

Mr J. B. ...

**I**n apit p̄fatio eusebii ih̄ōn̄im̄ in librum  
 illustratū viarū.  
 Quibus d̄ct̄er vt trāquillum  
 sequens ecclesiōes sc̄p̄bes in  
 eodim̄ digera. q̄ illi in eius  
 m̄erādis genitū librarū vias  
 fēd̄t illustratū. id ego in nōstris  
 fādā. id est ut a passione xp̄i vsq̄ ad quartū  
 s̄c̄ulū th̄eo d̄si iḡatōis ānū omnes qui de  
 sc̄p̄b̄us sc̄s memōie aliq̄d̄ p̄d̄ct̄er. t̄bi bre  
 uiter expōnā. f̄c̄erit quib̄ hoc idem apud  
 grecos. herimip̄? pip̄ath̄ic? an̄h̄gon? . casti  
 us. s̄atrus d̄o d̄? vir. α longē om̄i d̄o d̄sim̄?  
 a d̄f̄or̄c̄ū nullic? . Apud latinos aut̄ v̄ar̄o  
 sant̄nep̄s. h̄igim̄. h̄n̄quill? . Ad quortū ex  
 vis d̄gere me et puocat̄. sed nō est mea α il  
 loz filis d̄ido illi em̄ h̄lōias v̄er̄es āna  
 lesq̄ replicat̄s. p̄o tuerit q̄n̄ de ingēn̄ p̄at̄o  
 puā opulali sui corōnā b̄fere. Ego q̄d̄ adu  
 rus sum q̄ nullū p̄reuiū sequens. p̄fessimū ue  
 r̄e m̄ḡm̄ mem̄d̄ip̄m̄ h̄at̄o. Q̄m̄q̄ et euse  
 bius p̄amphili i d̄c̄e eccl̄ast̄ic̄e h̄ist̄oie lib̄ris  
 m̄atio nobis aduim̄to fuerit. et singularoz de  
 quibz sc̄p̄b̄i sum̄. volumina etas audozi  
 suoz sepe b̄fēf̄ur. Itaq̄ d̄im̄ n̄m̄ lib̄m̄ xp̄m̄  
 d̄p̄oz. vt q̄d̄ cp̄oz tuo qui i aree com̄ane  
 eloquēte fēd̄t. nō est fac̄ d̄diḡt̄ in br̄uo

**I**n p̄fatio eusebii ih̄ōn̄im̄ in librum  
 illustratū viarū.  
 Quibus d̄ct̄er vt trāquillum  
 sequens ecclesiōes sc̄p̄bes in  
 eodim̄ digera. q̄ illi in eius  
 m̄erādis genitū librarū vias  
 fēd̄t illustratū. id ego in nōstris  
 fādā. id est ut a passione xp̄i vsq̄ ad quartū  
 s̄c̄ulū th̄eo d̄si iḡatōis ānū omnes qui de  
 sc̄p̄b̄us sc̄s memōie aliq̄d̄ p̄d̄ct̄er. t̄bi bre  
 uiter expōnā. f̄c̄erit quib̄ hoc idem apud  
 grecos. herimip̄? pip̄ath̄ic? an̄h̄gon? . casti  
 us. s̄atrus d̄o d̄? vir. α longē om̄i d̄o d̄sim̄?  
 a d̄f̄or̄c̄ū nullic? . Apud latinos aut̄ v̄ar̄o  
 sant̄nep̄s. h̄igim̄. h̄n̄quill? . Ad quortū ex  
 vis d̄gere me et puocat̄. sed nō est mea α il  
 loz filis d̄ido illi em̄ h̄lōias v̄er̄es āna  
 lesq̄ replicat̄s. p̄o tuerit q̄n̄ de ingēn̄ p̄at̄o  
 puā opulali sui corōnā b̄fere. Ego q̄d̄ adu  
 rus sum q̄ nullū p̄reuiū sequens. p̄fessimū ue  
 r̄e m̄ḡm̄ mem̄d̄ip̄m̄ h̄at̄o. Q̄m̄q̄ et euse  
 bius p̄amphili i d̄c̄e eccl̄ast̄ic̄e h̄ist̄oie lib̄ris  
 m̄atio nobis aduim̄to fuerit. et singularoz de  
 quibz sc̄p̄b̄i sum̄. volumina etas audozi  
 suoz sepe b̄fēf̄ur. Itaq̄ d̄im̄ n̄m̄ lib̄m̄ xp̄m̄  
 d̄p̄oz. vt q̄d̄ cp̄oz tuo qui i aree com̄ane  
 eloquēte fēd̄t. nō est fac̄ d̄diḡt̄ in br̄uo

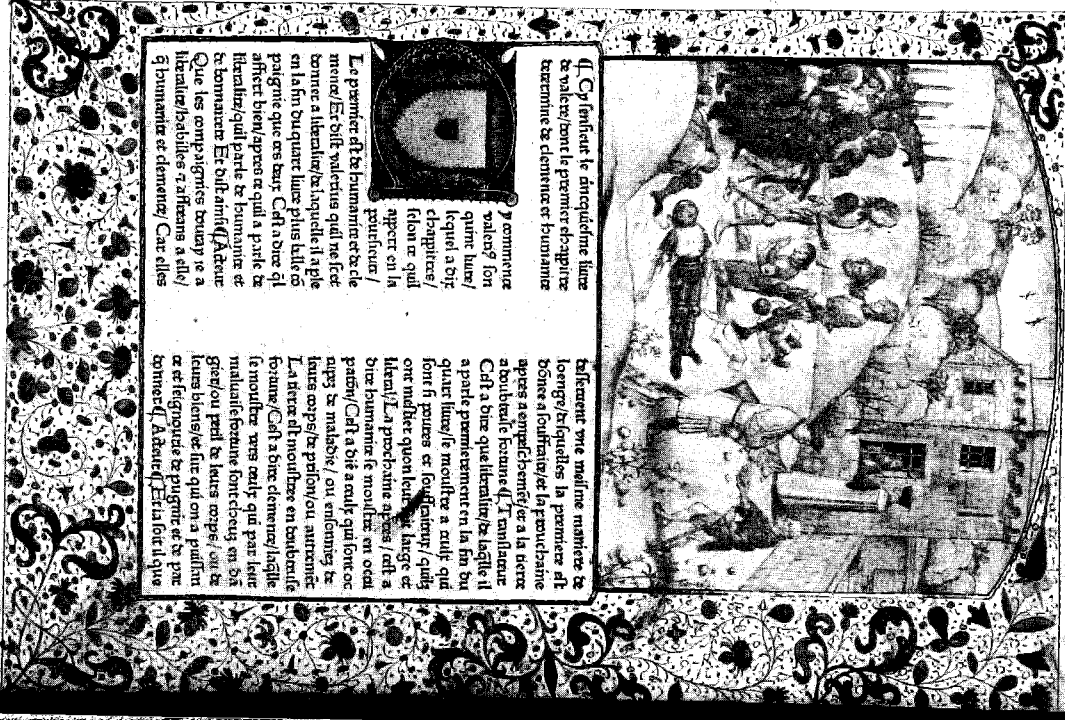


¶ Cyl finistat le ditouidisme liuz  
te valer/ont le premier de pugnir  
terrenne et clemence et bouamir

¶ P commente  
valoz? son  
quint liuz/  
lequ a boy/  
chappitez/  
silon ce qui/  
appert on la  
pouffeur /

**D** Le premier est de humanite et de clemence/ Et deit valer/ que nul ne face  
bonne a liberalite/ la quelle il ayle  
en la fin de quere liuz plus hille/ et  
pugnir que ces boy/ Cest a boy/ q  
affert bien/ apres ce qui a parle de  
liberalite/ qui parle de humanite et  
de bonnair/ Et deit ayle/ A boy/ que  
les compaignies boy/ se a  
liberalite/ babilles et athenas a tite/  
g bonnair et clemence/ Car elles

estissent vne meisme maniere de  
lovez/ et loquentes la premiere est  
bonne a souffrir/ et la seconde  
apres a empeschement/ et a la terre  
a bouair/ seime de/ Translucant  
Cest a boy/ que liberalite/ la quelle il  
a parle premierement en la fin de  
quere liuz/ se moultre a aulz qui  
sont si peuz et souffrant/ quils  
ont malice/ que on le/ large et  
liberal/ La seconde apres/ est a  
boy/ humanite/ se moultre en oca  
patio/ Cest a boy/ a aulz qui ont oc  
aguz se malice/ ou enlancey/ se  
hans corps/ se peison/ ou autrement  
La tierce est moultre en bouair/ se  
seime/ Cest a boy/ clemence/ la quelle  
se moultre vers aulz qui ont fait  
malice/ seime sont deus/ on de  
gite/ ou parle se hans corps/ ou se  
hans biens/ de hie qui on a pu  
on et seigneur/ se pugnir et se p  
bonnair/ A boy/ Et la soit liuz



### Solum Primum

#### incipit summa

... hanc non potest esse ...  
... quomodo de balere velle  
... comitibus erga penitentes  
... confessionibus audientibus  
... scilicet velle tendissim?  
... in Christo pater et carissimi  
... minis. Antihomus archiepi  
... opus. F. loxtunen. ordinis  
... pcedicantibus, plesios. vlt. vti  
... siana pcedissimus.

#### Fecerunt

... fauantes seru  
... timo. plal. hnd  
... Scrumm qui  
... eum est confesso vel inquisi  
... no in quo 7 penitens fatus  
... ut confitentia suam. et com  
... pliciter desicere. Quia vel  
... ter malicia absolucndo que  
... car no r. se v. se v. se v. se v.  
... redicendo dilectere inter  
... eptam 7 septa. et que possit  
... affirmata 7 concupiscen  
... inde sumendo occasus ma  
... bnam et auditu vum in cau  
... ce se habet. Unde Elyngus  
... r. p. vi. c. i. A. auar. spm  
... quales iuder vlt. haur no com  
... missi crine nequitie. ita no

#### Grandis primo

... grandis primo est  
... q non sacerdos. 7 si  
... possit audire confessione  
... ne in tali mortis. no tame  
... absolucere. potest a se si absol  
... ut vlt. sacerdos indicante su  
... quosda in vlt. ineglarant  
... fuerit se celebraret. Hoc tamen  
... est dubium quia no est in iure  
... expresse fuit se celebrare  
... vnde no videntur vigilantes  
... et se senten. erodi. c. is qui li  
... hzo. vi. Ibi em dicitur q no  
... incurrit quis irregularitates  
... propter aliquod excom. qn  
... non est in iure exp. sum. 7 co  
... sessus tali no sacerdoti tenet  
... tur. Item confitentibus vlt  
... quia solis sacerdotibus vlt  
... cum est. quozum remittent

*Beatus Bernardus  
Bernardus  
22. 22.*



